



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025**

RAPPEL

Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est une étape obligatoire du cycle budgétaire des communes de 3 500 habitants et plus.

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision, à l'occasion du vote du budget.

Il porte notamment sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le D.O.B. n'a pas de caractère décisionnel. La délibération a pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ainsi, le 09/04/2025, nous allons :

- voter les comptes de gestion, comptes administratifs et l'affectation des résultats 2024;
- voter les taux des impôts locaux;
- voter les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes « Maison de santé (Location d'un bâtiment)», « Théâtre de l'Etang », « Lotissement Parc Saint-Mamet »

Ces budgets primitifs seront établis dans le respect des procédures de l'**instruction budgétaire et comptable M57**.

CONTEXTE GENERAL

Sur le plan mondial, le début d'année 2025 est marqué par un risque croissant de perturbations économiques et géopolitiques.

Alors qu'une croissance mondiale est attendue autour de 3% et que l'inflation a connu une décélération en 2024, la guerre commerciale initiée par Donald Trump, avec le retour de droits de douane importants, pourrait affecter aussi bien les consommateurs que les entreprises (hausse des prix des biens importés, limitation de l'accès aux marchés étrangers, réduction des opportunités de croissance des entreprises, baisse des investissements étrangers, pertes d'emploi).

En 2024, les politiques monétaires sont restées largement influencées par un contexte inflationniste persistant et un risque de récession économique. Face à cette situation, la plupart des banques centrales ont commencé à baisser leurs taux directeurs. Toutefois, elles restent vigilantes et sont prêtes à adapter leurs approches en fonction des évolutions des conditions économiques mondiales.

Au niveau européen, la situation économique est marquée par :

- une faible croissance (+0.7% en 2024 et une anticipation à 1.3% en 2025)
- un repli de l'inflation qui reste fragile du fait de la volatilité des prix de l'énergie et des droits de douane américains (2.3% en 2024, 1.8% initialement anticipé pour 2025)

La Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de réduire ses taux directeurs à trois reprises, d'abord en juin, puis en septembre et en octobre 2024 ce qui a permis une baisse des taux d'intérêt mais il convient de rester prudent quant à la poursuite de cette baisse en 2025.

Les perspectives économiques de la France sont médiocres, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 0.7% en 2025 selon la Banque de France.

Le ralentissement de l'inflation se confirme néanmoins avec un taux qui devrait s'inscrire durablement sous le seuil de 2% mais le contexte international incite à la prudence.

Les finances publiques se sont extrêmement dégradées avec un déficit budgétaire 2024 estimé à 6.1% du PIB et un niveau d'endettement trop important.

Avec comme objectif, exigeant et complexe, une diminution du déficit public et du niveau d'endettement, la préparation de la Loi de Finances pour 2025 a été marquée de plus par une forte incertitude politique. La loi a finalement été adoptée le 06/02/2025. Elle associe fortement les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

Concernant les communes, ceci se traduit principalement par :

- la création d'un « Dispositif de Lissage Conjoncturel » des recettes fiscales versées (DILICO).

Il concernera environ 2 100 collectivités pour un montant d'un milliard d'euros dont une contribution de 500 millions d'euros pour les communes et les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre. La contribution sera évaluée à partir du calcul d'un indice synthétique basée sur le potentiel financier et le revenu moyen par habitant. Saint-Estève devrait y échapper.

- une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de financer, en plus de variables d'ajustement classiques, une augmentation du montant de la DGF d'environ 150 millions d'euros.

A l'intérieur de la DGF, la péréquation verticale est favorisée au détriment de la dotation forfaitaire qui supportera un écrêtement.

- une diminution du Fonds Vert (de 2.5 milliards d'euros en 204 à 1.15 milliards d'euros en 2025)
- la baisse du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée des fonctionnaires

Malgré le contexte économique compliqué des dernières années, avec une inflation qui a fortement impacté ses budgets, la commune de Saint-Estève a pu conserver les trois axes de sa politique budgétaire :

- le maintien des taux d'imposition
- des investissements élevés
- le soutien aux associations

BUDGET PRINCIPAL

Le budget de la commune est construit à partir de données internes mais également à partir de mesures externes prises au niveau de l'Etat (tant en matière de fiscalité que de dotations) et de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Nous reprendrons au budget primitif les résultats de l'exercice 2024 soit **un excédent reporté de 1 273 553.89 €**.

ANNEXE N°1 : Tableau d'exécution du budget 2024

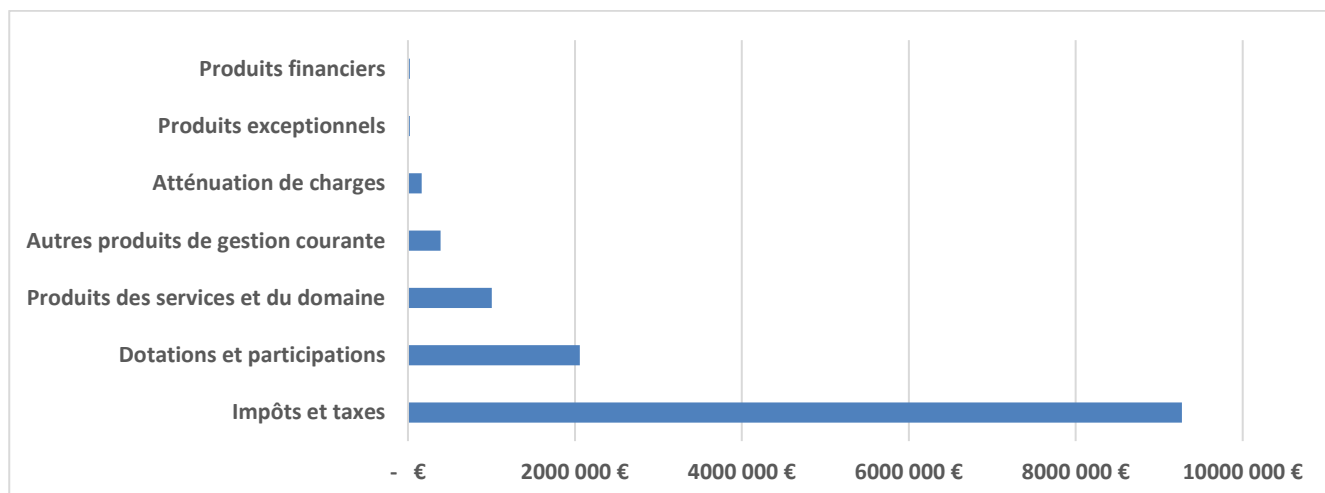
ANNEXE N°2 : Ratios obligatoires

APPROCHE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Sur la base du compte administratif 2024 provisoire, la structure des recettes de fonctionnement (hors cession d'actifs) se répartit comme suit :

Libellé	Montant 2024	Répartition 2024	Pour mémoire	
			2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession d'actifs)	12 936 849 €	100,00%	100,00%	100,00%
Produits des services et du domaine	1 003 563 €	7,76%	13,43%	7,71%
Impôts et taxes	9 270 221 €	71,66%	66,90%	72,32%
Dotations et participations	2 060 381 €	15,93%	16,58%	16,56%
Autres produits de gestion courante	391 587 €	3,03%	1,89%	2,03%
Produits financiers	22 520 €	0,17%	0,00%	0,64%
Atténuation de charges	164 973 €	1,28%	0,57%	0,56%
Produits exceptionnels	23 603 €	0,18%	0,63%	0,18%

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2024 hors cession (C.A.)



Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement devraient diminuer d'environ 0.4% par rapport au réalisé 2024. Ceci s'explique notamment par des recettes exceptionnelles constatées en 2024 (régularisations importantes d'indemnités journalières, produits financiers, refacturation de la sécurisation d'une maison).

Par ailleurs, les recettes prévisionnelles sont évaluées avec prudence.

Tableau d'évolution des recettes réelles de fonctionnement hors cession

y compris les travaux en régie

Libellé	CA2022	CA2023	CA2024	Prévisions 2025
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession d'actifs)	12 504 315 €	13 345 821 €	13 061 934 €	13 037 446 €
Produits des services et du domaine	1 657 474 €	1 018 816 €	1 003 563 €	1 101 400 €
Impôts et taxes	8 255 101 €	9 555 162 €	9 270 221 €	9 320 600 €
Dotations et participations	2 045 735 €	2 188 311 €	2 060 381 €	2 034 300 €
Autres produits de gestion courante	233 112 €	268 263 €	391 587 €	361 346 €
Produits financiers	23 €	84 428 €	22 520 €	- €
Atténuation de charges	70 262 €	74 589 €	164 973 €	69 800 €
Produits exceptionnels	79 170 €	23 148 €	23 703 €	- €
Travaux en régie	163 438 €	133 104 €	124 985 €	150 000 €

• **Les ressources fiscales**

Pour rappel, depuis 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation pour sa résidence principale.

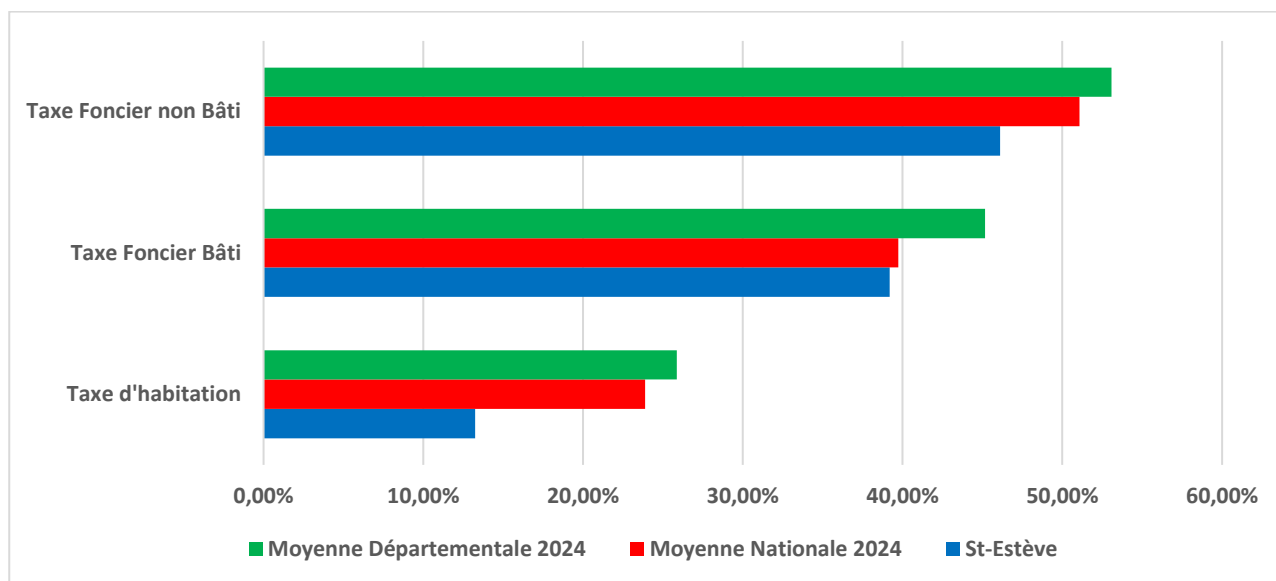
En compensation, les communes perçoivent désormais l'ancienne part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un mécanisme de coefficient correcteur a neutralisé les situations de sur-compensation et de sous-compensation. Pour la commune, ce coefficient a été arrêté à 0.997066.

Il est proposé **un maintien des taux de fiscalité** au niveau actuel soit :

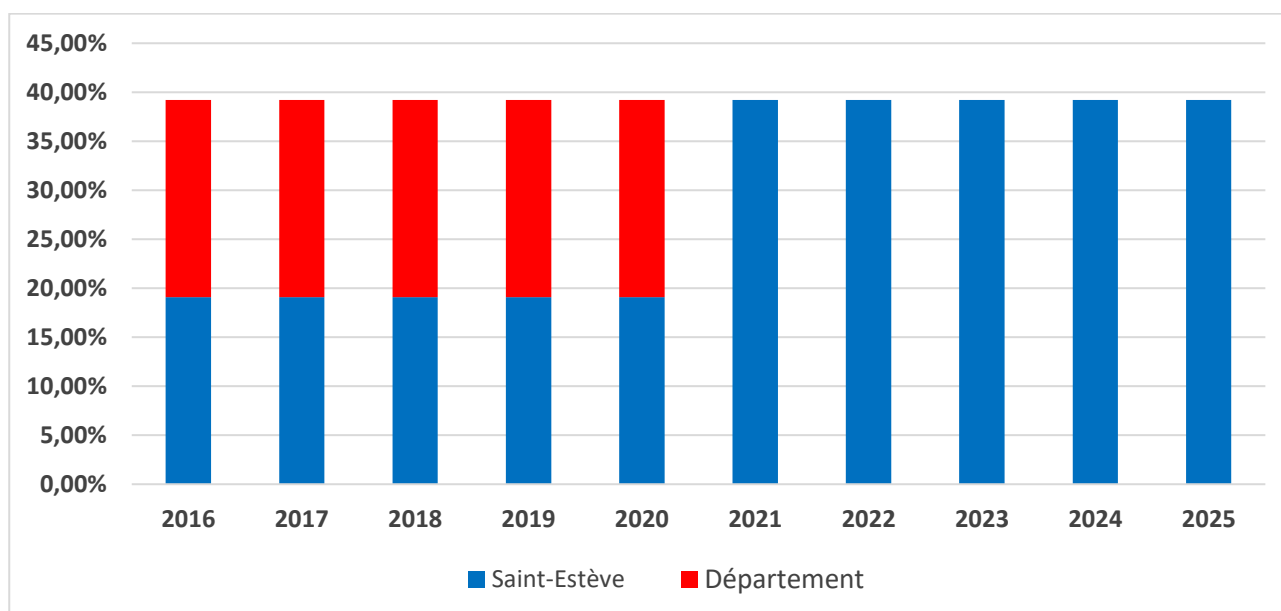
- Taxe Foncière Bâti : 39,20%
- Taxe Foncière Non Bâti : 46,11%
- Taxe d'habitation : 13.25%

Il faut noter que, malgré les contraintes financières importantes dues au contexte actuel, la municipalité fait encore une fois le choix de ne pas augmenter le poids des impôts pour nos concitoyens.

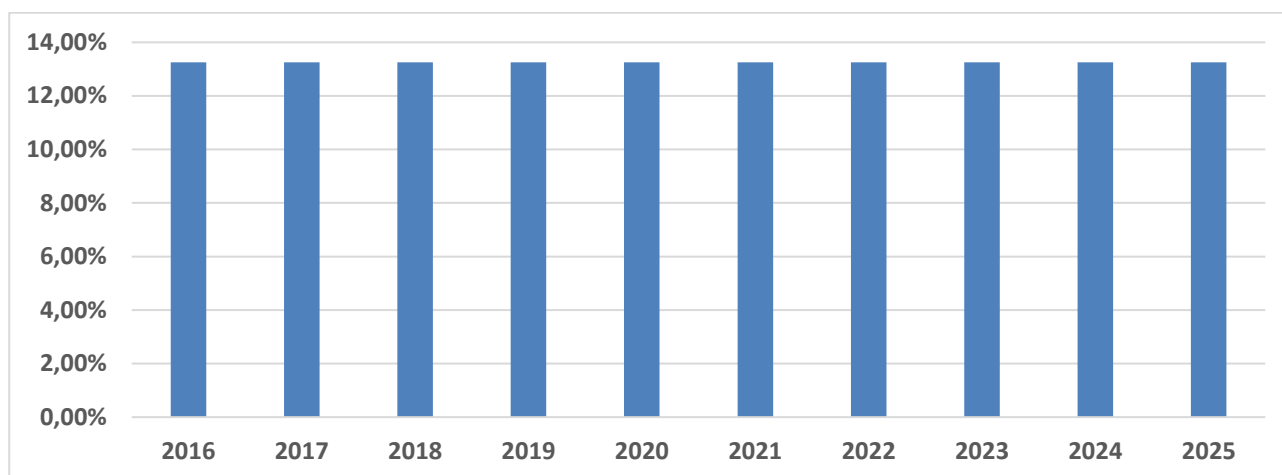
	St-Estève	Moyenne Nationale 2024	Moyenne Départementale 2024
Taxe d'habitation	13,25%	23.88%	25.86%
Taxe Foncier Bâti	39,20%	39.74%	45.17%
Taxe Foncier non Bâti	46,11%	51.08%	53.08%



Evolution du taux de taxe foncière bâti (Département + mairie avant 2021)



Evolution du taux de taxe d'habitation



Notre produit fiscal devrait progresser d'environ 1.3%, par rapport à 2024 soit un montant prévisionnel de 6 770 600 € (hors rôles supplémentaires) malgré la revalorisation des bases locatives, fixée à 1.7% par la Loi de Finances pour 2025.

En effet, nous constatons pour 2025 une diminution d'environ 1.6% de nos bases physiques due en grande partie à une perte importante au niveau des bases de la taxe d'habitation (-34%).

A titre d'information, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères voté par la Communauté Urbaine, n'augmentera pas en 2025 pour la commune de Saint-Estève (13.10%).

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

L'abondement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour le bloc communal, prévu dans la loi de finances pour 2025 s'élève à +150 millions d'euros. Il cible principalement les communes avec une augmentation de :

- + 140 millions d'euros la dotation de solidarité urbaine (+5%)
- + 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (+6.7%)

Le solde est notamment financé par les écrêtements appliqués sur les parts forfaitaires de la DGF des communes et des EPCI.

Saint-Estève, outre la dotation forfaitaire, est éligible à la dotation nationale de péréquation (DNP) et à la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Les dotations ne sont pas connues à ce jour.

La commune est impactée par la réforme des indicateurs financiers, imposée par la suppression de la taxe d'habitation.

Pour rappel, trois indicateurs sont concernés par une modification de périmètre :

- le potentiel fiscal
- le potentiel financier
- l'effort fiscal

Or ces indicateurs participent au calcul des différentes composantes de la DGF. Les premiers effets étaient attendus en 2023 mais afin d'éviter des évolutions trop importantes, l'Etat a lissé l'impact financier pour les communes jusqu'en 2028 (fraction de correction de 80% pour l'effort fiscal, de 60% pour le potentiel fiscal en 2025).

→ La dotation forfaitaire

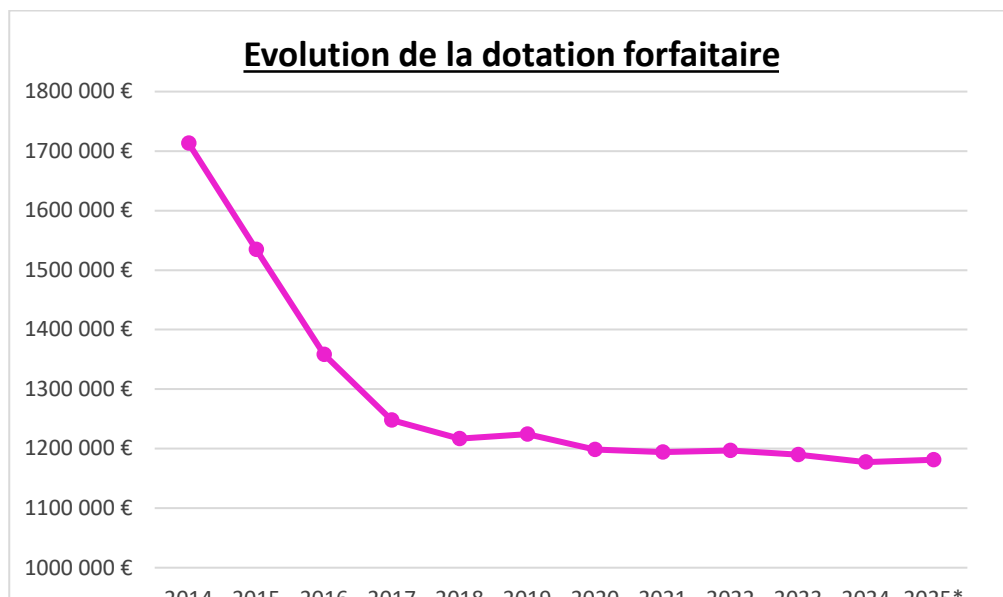
Rappel : De 2014 à 2017, la commune a subi une baisse importante de cette dotation, à la suite de la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques.

Depuis 2018, les collectivités ne subissent plus de prélèvement supplémentaire sur leur dotation forfaitaire (DF).

Elle évolue à présent en fonction de la variation de la population sur le territoire de la commune et d'un écrêtement.

La population DGF de la commune, en vigueur au 01/01/2025, présente une augmentation par rapport à l'année dernière (11 916 habitants en 2025 contre 11 773 habitants en 2024) soit un montant prévisionnel de **1 191 540 €** pour la dotation forfaitaire avant écrêtement éventuel.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
DF n-1 retraitée	1 216 837 €	1 224 465 €	1 198 541 €	1 194 330 €	1 196 993 €	1 189 897 €	1 177 383 €
Ecrêtement	-10 741 €	-5 815 €	-7 169 €	0 €	0 €	-503 €	0 €
Augmentation population	18 369 €	-20 109 €	2 958 €	2 663 €	-7 096 €	-12 011 €	14 157 €
DF avant minoration	1 224 465 €	1 198 541 €	1 194 330 €	1 196 993 €	1 189 897 €	1 177 383 €	1 191 540 €
<i>Evolution / N-1</i>	0,63%	-2,12%	-0,35%	0,22%	-0,59%	-1,05%	1,20%
Population DGF	12 114	11 910	11 940	11 967	11 895	11 773	11 916



➔ La Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

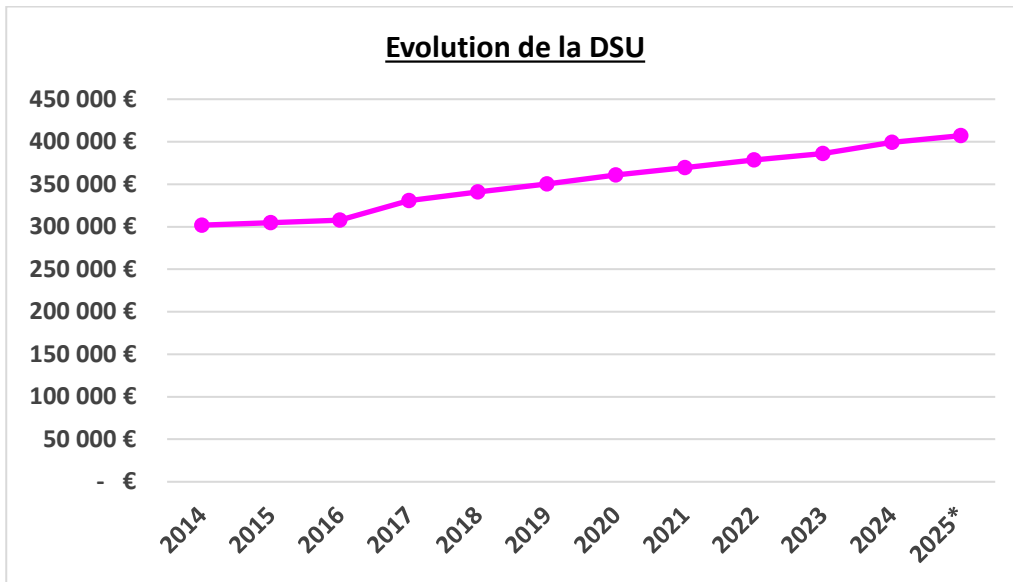
La DSU a pour objectif d'aider financièrement les communes de plus de 10 000 habitants. Un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier, du revenu par habitant, du nombre de logements sociaux et du nombre de personnes recevant l'aide au logement permet de classer les communes par rang. La commune était classée 603ème en 2024 (sur un peu moins de 700 communes éligibles).

A noter pour 2025 : le périmètre des logements sociaux est modifié. Or, la proportion des logements sociaux entre dans l'indice synthétique de la DSU, à hauteur de 15%. Il convient donc d'être prudent quant à l'impact de cette modification.

La Loi de finances 2025 prévoit une enveloppe supplémentaire de DSU de 140 M€ soit +5%. Nous appliquerons par précaution une progression de 2% par rapport à l'année dernière soit un montant arrondi de 407 100 €.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
DSU-CS	350 161 €	360 845 €	369 593 €	378 634 €	386 040 €	399 124 €	407 100 €
Evolution/n-1	2,68%	3,05%	2,42%	2,45%	1,96%	3,39%	2,00%

* Montant estimé



* Montant estimé

→ La Dotation Nationale de Péréquation

La DNP vise à corriger les inégalités de richesse fiscale entre les communes.

Son calcul est notamment basé sur l'effort fiscal et le potentiel financier par habitant.

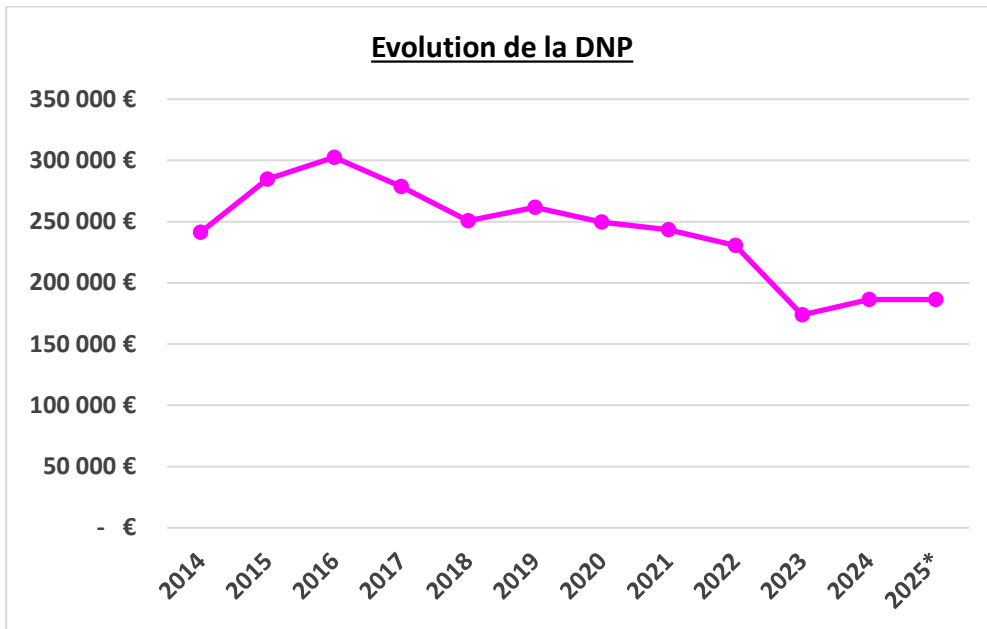
La ville était éligible à la part principale et à la part majoration. Elle a perdu l'éligibilité à cette part majoration en 2023 (potentiel fiscal relatif aux seuls produits post TP supérieur à la moyenne de notre strate démographique) ce qui a généré une diminution importante de cette dotation (-25%).

En 2024, la DNP a finalement progressé de 7%.

Nous prévoyons, en 2025, un maintien au niveau de 2024 soit un montant arrondi de 186 300 €.

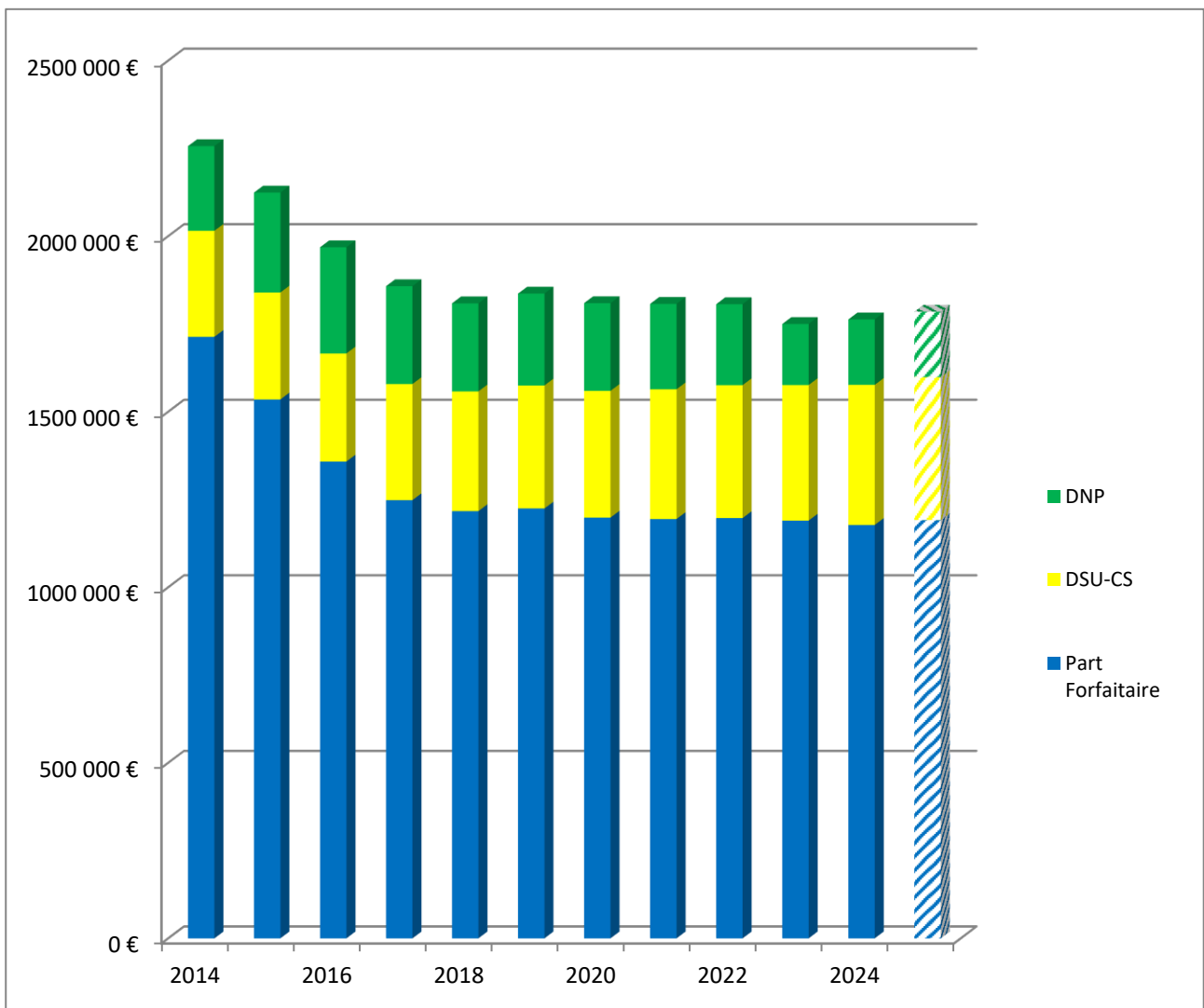
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
DNP	261 783 €	249 710 €	243 263 €	230 595 €	173 853 €	186 282 €	186 300 €
Evolution/n-1	4,39%	-4,61%	-2,58%	-5,21%	-24,61%	7,15%	0,01%

* Montant estimé



* Montant estimé

Evolution de la DGF (DF+DSU+DNP)



*Montant estimé

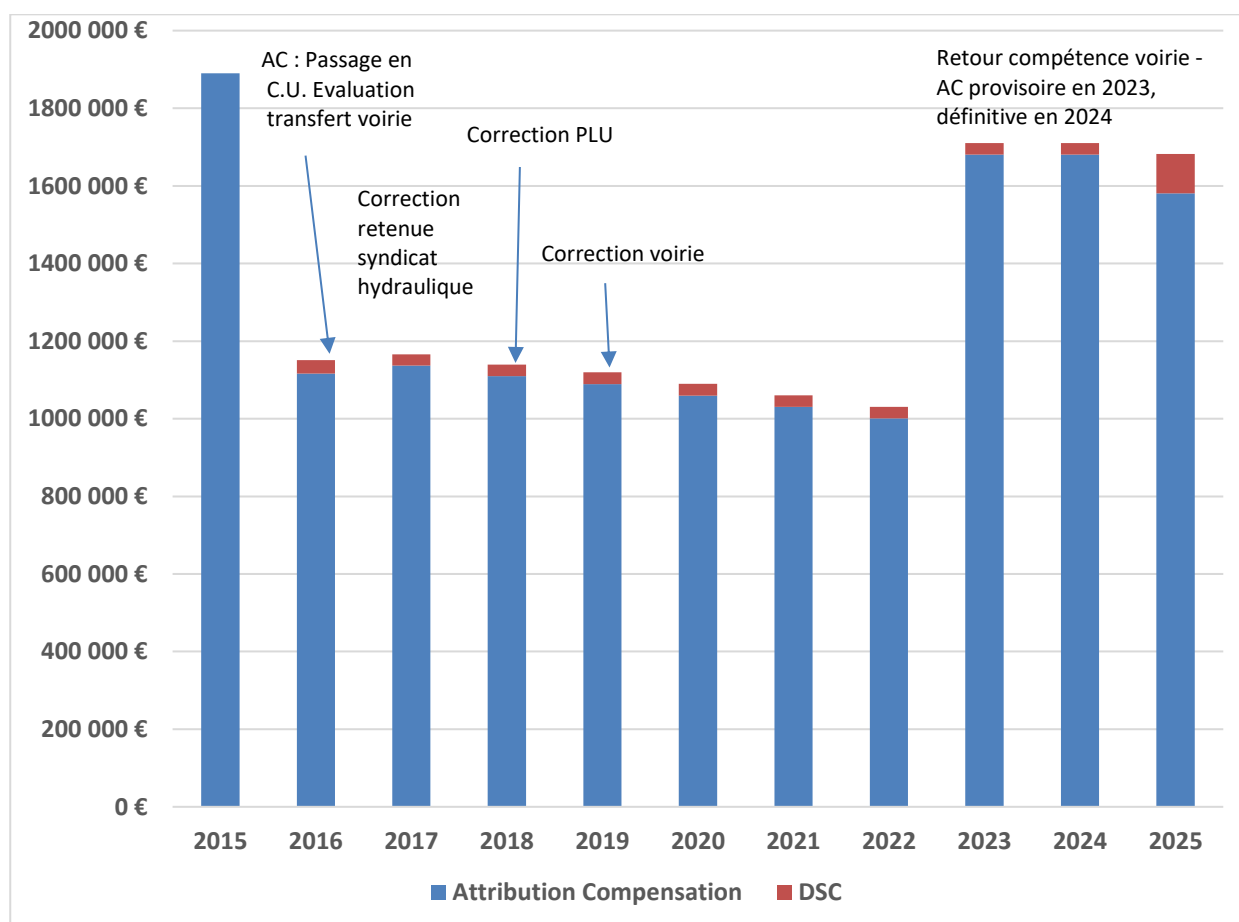
- **Les reversements de fiscalité**

- **Les reversements de la communauté urbaine**

Les budgets de la communauté urbaine et des communes membres sont liés par les dispositifs du financement de l'intercommunalité. Le reversement aux communes s'effectue au travers de l'Attribution de Compensation (AC). La CLECT du 11/07/2023 a évalué les attributions de compensation à la suite du retour de la compétence voirie aux communes. En 2025, sauf nouvelle évaluation, le montant de l'AC sera de 1 580 835 € auquel se rajoute, depuis 2024 et pour 7 années, la restitution en investissement des fonds de concours voirie versés par la commune soit 225 319 € par an.

La commune encaisse également une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 30 099 € depuis 2018. Cette dotation sera portée à 101 426 € en 2025.

Evolution de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire



- **Les reversements de péréquation**

Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Il s'agit en partie de rééquilibrer l'impact de la suppression de la taxe professionnelle.

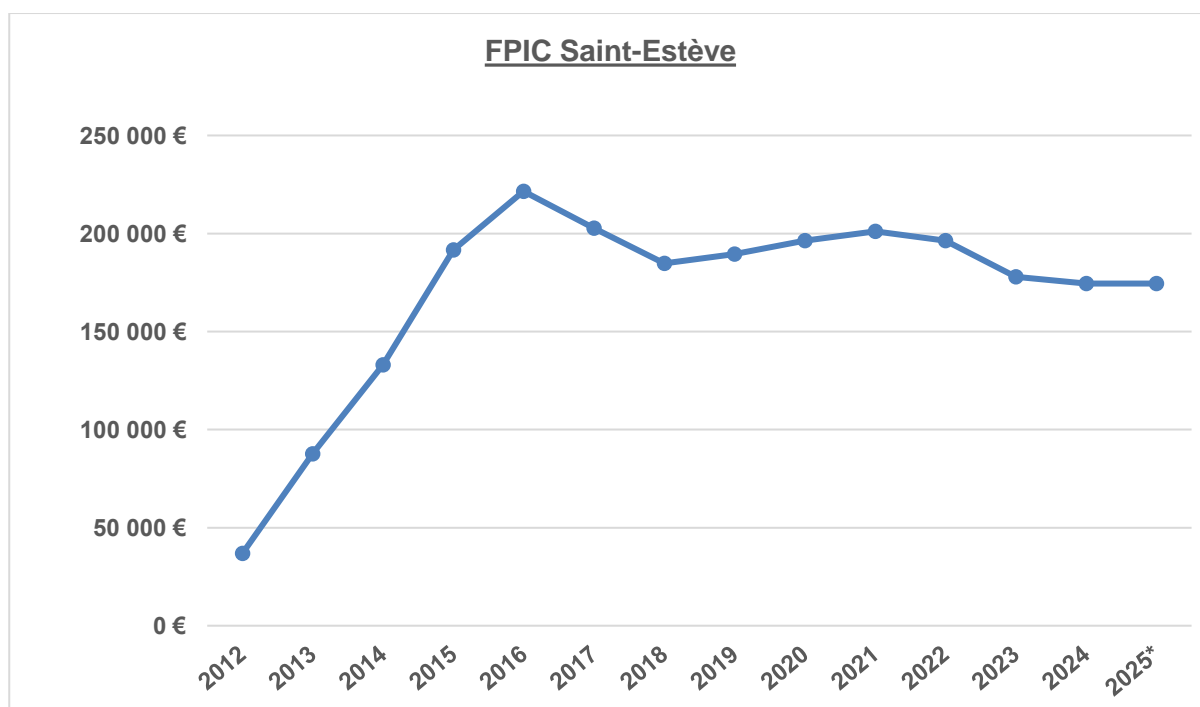
L'enveloppe globale a été maintenue à 1 milliard d'euros.

Les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Perpignan Méditerranée Métropole bénéficie ainsi d'une attribution qui est ensuite répartie dans l'ensemble intercommunal (communauté urbaine et ses communes membres). En 2024, la Communauté Urbaine a fait le choix d'une répartition de droit commun.

L'éligibilité au reversement du FPIC concerne 60% des Ensembles Intercommunaux qui sont classés en fonction d'un indice synthétique qui prend en compte :

- Le revenu par habitant
- Le potentiel financier agrégé
- L'effort fiscal

La commune de Saint-Estève a perçu, en 2024, 174 421 €. Nous prévoyons le même montant pour 2025 soit **174 400 €**.



* Montant estimé

Les FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources)

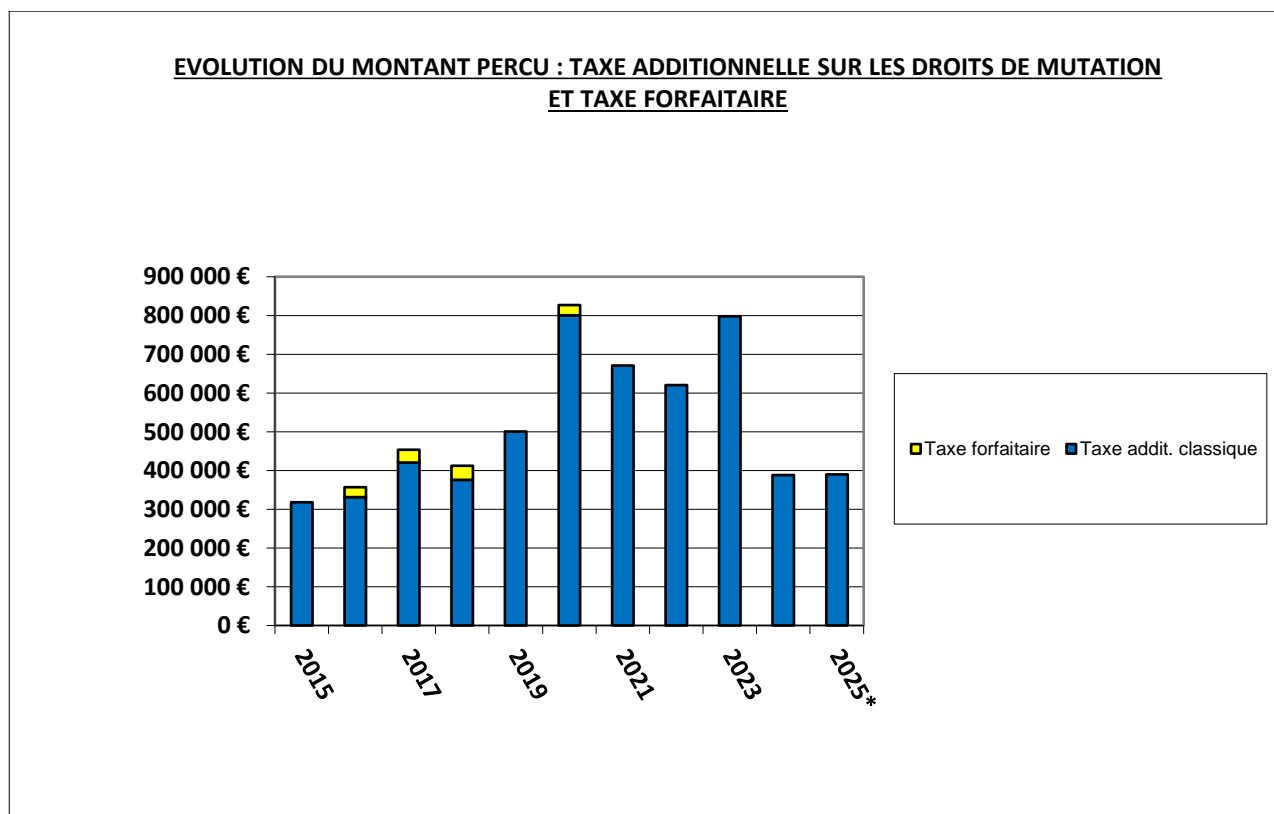
Ces fonds ont également été créés, pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, afin de compenser le manque à gagner résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Depuis 2012, la commune perçoit le même montant (**13 742 € en 2024**). Ce montant est reconduit en 2025.

- **Les autres taxes**

→ les droits de mutation

Après le volume exceptionnel de transactions en 2020 (826 560 €), le montant des taxes additionnelles s'est maintenu à un niveau important en 2021 (670 763.89 €) et 2022 (620 597.37 €). En 2023, la difficulté d'accès au crédit a réduit le nombre de mutations mais l'enregistrement d'une mutation exceptionnelle (378 180 € de droits de mutation versés lors de l'acquisition d'une clinique) nous a permis de conserver un haut niveau de recettes (798 040 €). En 2024, nous avons encaissé 387 967 €. Face à l'incertitude concernant l'évolution des taux d'emprunt, nous inscrivons, en 2025, **390 000 €**.



* Montant estimé

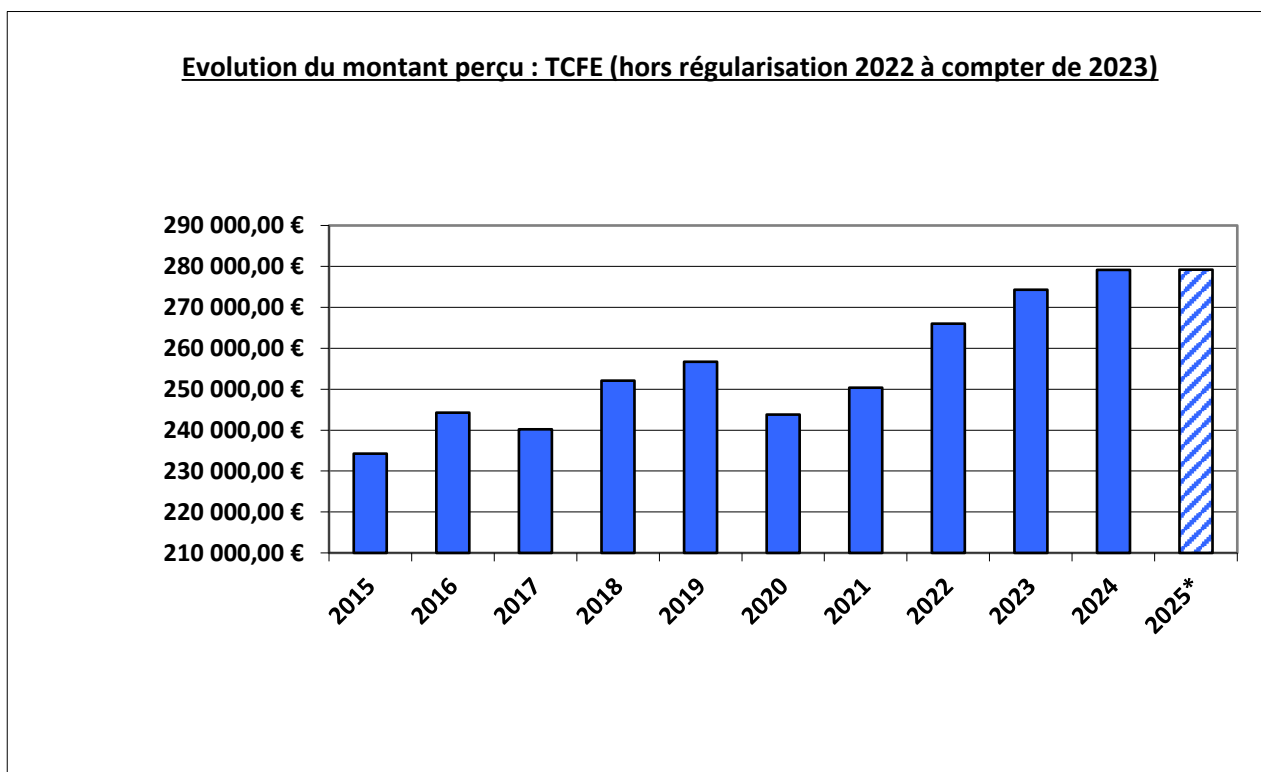
→ la taxe communale sur la consommation d'électricité

Pour rappel, la loi de finances 2021 a prévu de simplifier les différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité au titre de la consommation finale d'électricité, d'harmoniser les tarifs et d'unifier leur recouvrement par la Direction Générale des Finances Publiques.

Concrètement en 2023, le montant de cette taxe était égal au montant de la taxe perçue en 2022 augmenté de 1.5% et de la variation de l'IPC soit 274 288 €.

A partir de 2024, le produit de la taxe évolue chaque année en fonction de l'évolution de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné et de l'évolution de l'IPC hors tabac.

Nous inscrirons par prudence en 2025 le même montant que les droits d'accise 2024 soit **279 200 €**.



* Prévisionnel

- Les produits des services - Tarification

Les produits des services résultent à la fois du niveau d'activité ou de fréquentation et des choix faits en matière de tarification.

Notre stratégie ne change pas dans ce domaine : maintien autant que possible d'un équilibre entre la participation de l'utilisateur (prix payé pour accéder au service) et la participation du contribuable (financement du déficit d'exploitation).

Par ailleurs nos tarifs différenciés prennent en compte les publics avec des revenus plus faibles (tarifs en fonction du quotient familial ou tarifs spéciaux pour les étudiants, chômeurs, retraités, ...).

Nous retenons en général par prudence une hypothèse de stabilité des recettes.

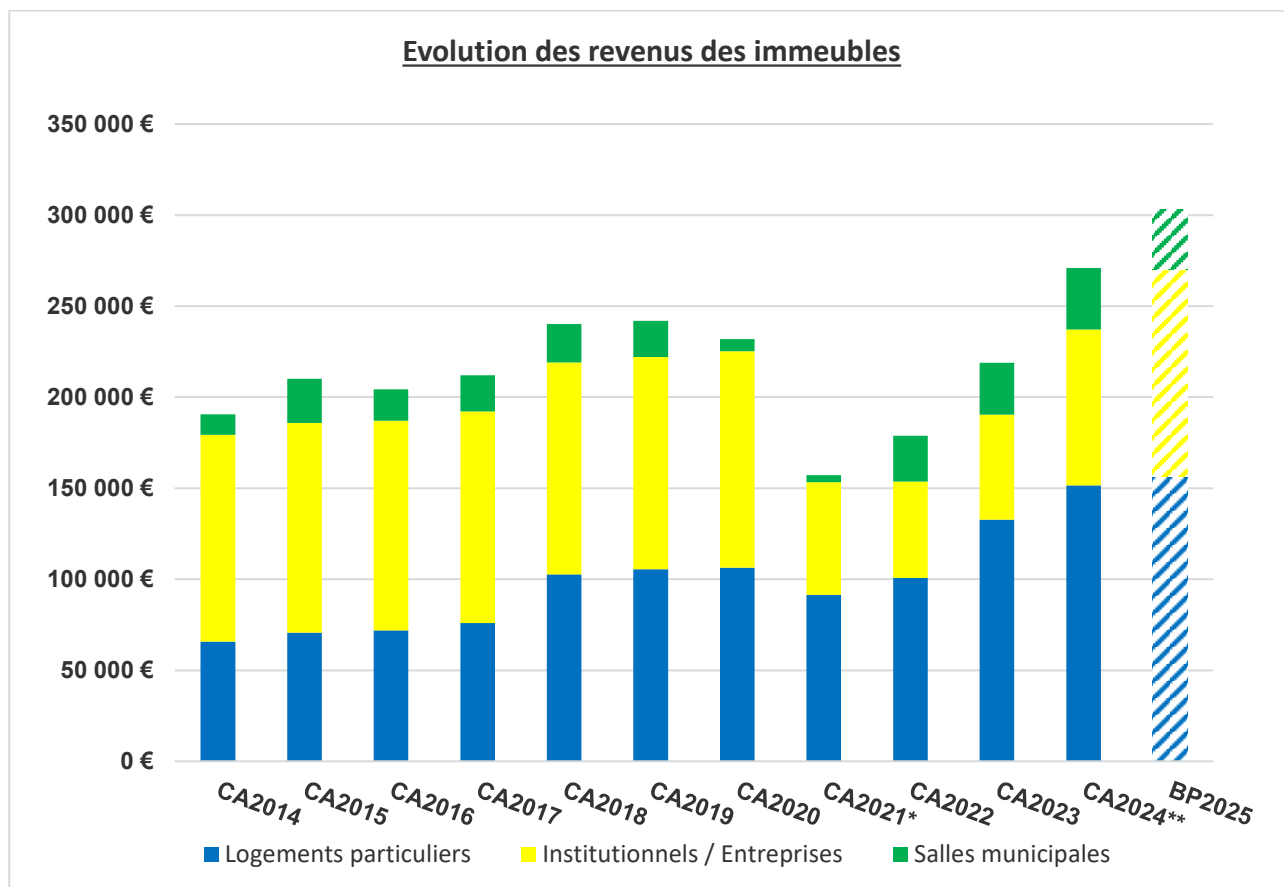
	2022	2023	2024	BP2025	Observations
Concessions cimetière	43 298 €	54 370 €	38 220 €	35 000 €	Renouvellement sur la période de concessions trentenaires arrivées à terme
Piscine	42 758 €	64 556 €	49 447 €	50 000 €	Augmentation des tarifs en 2022 et 2023 / En 2024 baisse des recettes (entrées régie = -500 € / Ecoles-Associations-Autres = -10 300 €)
Médiathèque	6 835 €	8 075 €	9 836 €	8 500 €	Augmentation des tarifs en 2023
Restaurant scolaire	468 112 €	460 467 €	510 609 €	550 000 €	Augmentation des tarifs à compter du 01/09 en 2022 et 2023 / 13 mois en 2025 par suite d'une modification de la prise en compte du mois de décembre (01/12/23 au 30/11/24 en 2024 - 01/12/24 au 31/12/25 en 2025)

- Revenus des immeubles

Ces dernières années, la commune a augmenté son parc immobilier locatif. Trois nouveaux appartements ont ainsi été mis à la location, à l'immeuble Barnole, courant 2023.

Par ailleurs, nous percevons une nouvelle recette à compter du 31/07/2024, le loyer relatif au parc photovoltaïque (60 000 € par an).

Les prévisions sont donc supérieures au réalisé 2024 (**303 200 €** en 2025 contre 271 000 € en 2024).



* 2021 : Résiliation du bail de la gendarmerie

** 2024 : Début bail parc photovoltaïque (à compter du 31/07/2024)

- Remboursements issus des différentes conventions de remboursement signés avec Perpignan Méditerranée

Cinq conventions de remboursement ont été signés avec la communauté urbaine :

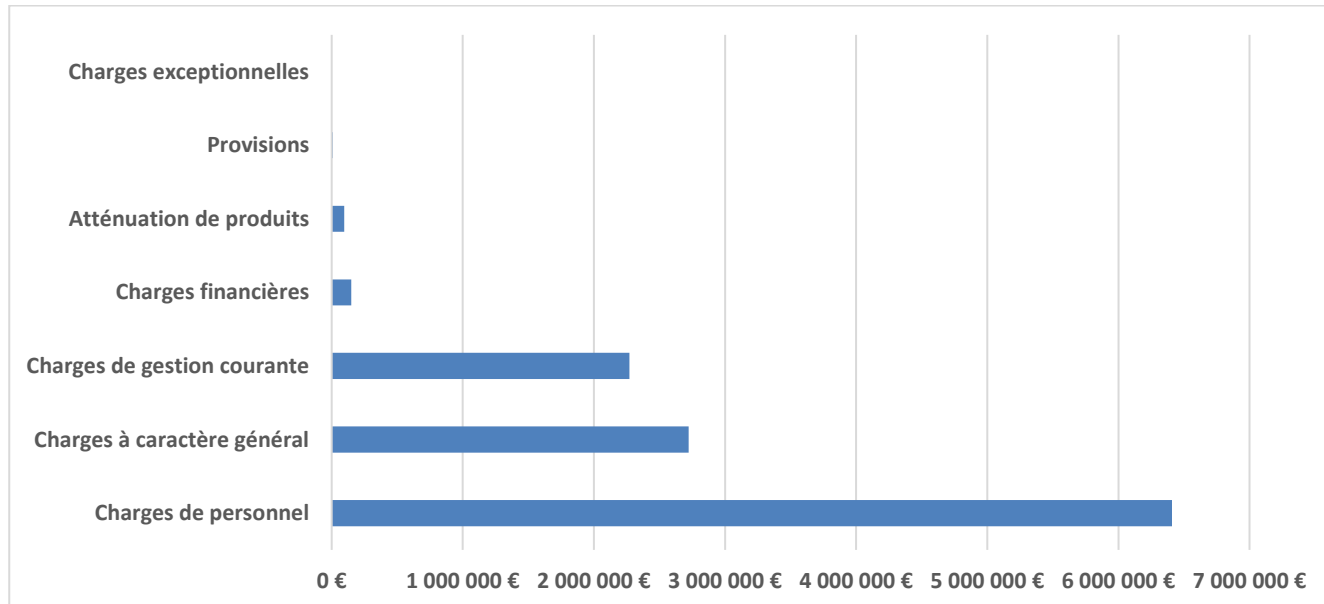
- Convention de remboursement « Collecte des déchets du marché et des dépôts sauvage » (112 000 €)
- Convention de remboursement « Entretien du pluvial » (18 600 €)
- Convention de remboursement « Entretien des Voiries d'Intérêt Communautaires » (53 000 €)
- Convention de remboursement pour la distribution du magazine trimestriel « L'agglo » (4 200 €).
- Convention de mise à disposition de salles pour le Conservatoire (13 100 €)

APPROCHE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Sur la base du compte administratif provisoire 2024, la structure des dépenses de fonctionnement se répartit comme suit :

Libellé	Montant 2024	Répartition 2024	Pour mémoire	
			2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	11 655 493,32 €	100,00%	100,00%	100,00%
Charges à caractère général	2 721 912,29 €	23,35%	23,45%	24,07%
Charges de personnel	6 407 790,25 €	54,98%	56,33%	53,34%
Charges de gestion courante	2 271 413,88 €	19,49%	18,15%	20,59%
Charges financières	149 904,18 €	1,29%	1,46%	1,43%
Charges exceptionnelles	477,88 €	0,00%	0,07%	0,11%
Provisions	7 338,71 €	0,06%	0,00%	0,00%
Atténuation de produits	96 656,13 €	0,83%	0,54%	0,46%

Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2024 (C.A. provisoire)



Les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître une faible augmentation de 1% par rapport au réalisé 2024, des efforts de réduction ou de maintien des dépenses ayant été demandés cette année encore aux services de la ville, au Théâtre et au CCAS.

Tableau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt

Libellé	CA2022	CA2023	CA2024	Prévisions 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	10 538 093 €	11 443 962 €	11 505 589 €	11 614 800 €
Charges à caractère général	2 507 425 €	2 794 354 €	2 721 912 €	2 783 500 €
Charges de personnel	6 024 236 €	6 192 502 €	6 407 790 €	6 560 400 €
Charges de gestion courante	1 940 417 €	2 390 875 €	2 271 414 €	2 224 300 €
Atténuation de produits	58 820 €	53 217 €	96 656 €	45 600 €
Charges exceptionnelles	7 196 €	13 015 €	478 €	1 000 €
Provisions	- €	- €	7 339 €	- €

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

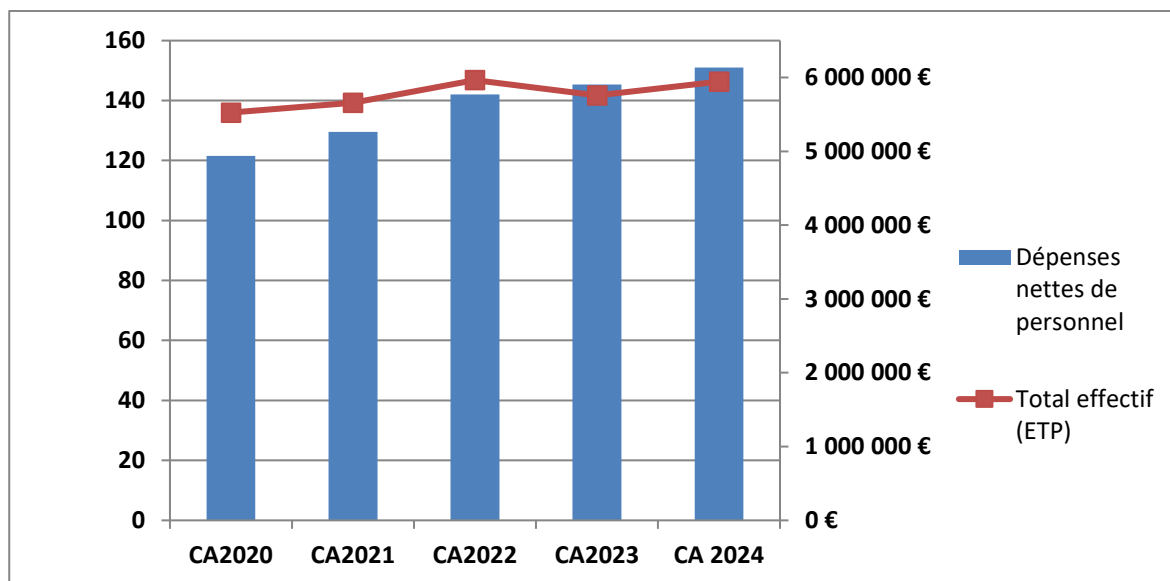
Les dépenses de personnel représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement. La maîtrise de leur évolution reste plus que jamais essentielle du fait des contraintes qui nous sont imposées et de notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Or depuis 2022, du fait de l'inflation, le budget communal a supporté le rajout de points d'indice pour tous les agents ainsi que des augmentations de la valeur du point d'indice et du SMIC.

La nécessité de réduire le déficit des caisses de retraite a par ailleurs conduit à des augmentations du taux de la CNRACL (1 point en 2024 et 12 points sur 4 ans à compter de 2025) et du taux de l'IRCANTEC.

Annexe 3 : Tableau d'évolution des charges de personnel et des effectifs – Budget principal

EVOLUTION COMPAREE DEPENSES NETTES DE PERSONNEL / EFFECTIF (ETP) AU 31/12



Le chapitre 012 est impacté en 2025 notamment par :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation patronale vieillesse CNRACL (34.65% en 2025 contre 31.65% en 2024) et la non-compensation de l'augmentation d'un point du taux CNRACL en 2024 alors que cela avait été initialement prévu ce qui équivaut à une augmentation de 4 points à supporter en 2025 ;
- L'augmentation d'un point des cotisations maladie/maternité/invalidité/décès pour les agents titulaires à temps complet (9.88% en 2025 contre 8.88% en 2024) ;
- Le départ à la retraite de 4 agents en 2025 et de 2 agents courant 2024 (impact année pleine en 2025), ces agents étant remplacés mais à un coût inférieur ;
- Le départ à la retraite de 6 agents en demi-traitement pendant la procédure d'études de leur dossier par la CNRACL ;
- La prévision de deux tours d'élections en cas de nouvelle convocation de législatives (8 500 €) ;
- La baisse du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de courte durée prévue par la Loi de Finances 2025 (de 100% à 90%)

Nous prévoyons pour 2025 une augmentation de la masse salariale d'environ 2,4% par rapport au montant réalisé en 2024.

Cette évolution prend également en compte le glissement vieillesse technicité.

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures et de prestations de services nécessaires à l'activité des services communaux et au fonctionnement des bâtiments (fluides, entretien bâtiments, téléphone, maintenance,...).

Les évolutions de ce chapitre ont été atypiques en 2020 et 2021, à la suite du confinement de 2020. En 2022 et 2023, l'inflation et le contexte international ont fortement impacté ces dépenses qui ont subi une hausse respective de 8.3% et 11.4%.

Evolution du chapitre 011 sur les 4 derniers exercices :

	CA2021	CA2022	Evol 22/21	CA2023	Evol 23/22	CA2024	Evol 24/23
Chapitre 011	2 315 346 €	2 507 425 €	8,30%	2 794 354 €	11,44%	2 721 912 €	-2,59%
Retraitement remboursement budgets annexes	14 828 €	15 454 €		18 414 €		27 986 €	
Chapitre 011 - retraité	2 300 518 €	2 491 970 €	8,32%	2 775 940 €	11,40%	2 693 926 €	-2,95%
Evolution indice des prix à la consommation hors tabac *			5,97%		3,60%		1,17%

** Données INSEE-Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Variations annuelles - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors tabac (décembre n / Décembre n-1)-Identifiant = 001763852*

En 2024, un effort conséquent nous a permis de diminuer les dépenses du chapitre 011 de presque 3%. En 2025, nos choix d'investissement (réseau de chaleur, photovoltaïque sur le toit de l'Espace St-Mamet,) devraient nous permettre de réduire un peu plus nos dépenses énergétiques.

Nous inscrirons néanmoins une prévision prudente de 2 783 500 € soit +2% par rapport au réalisé 2024. Elle prend notamment en compte une augmentation importante de nos primes d'assurance (+25%)

- ***Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU***

Notre commune est carencée, par arrêté du Préfet, depuis 2024, du fait d'un taux trop faible de réalisation de logements sociaux. En conséquence, nous sommes soumis à une majoration de notre prélèvement au taux de 63%. N'ayant pas reçu la notification pour 2025, nous nous baserons sur les données de 2024.

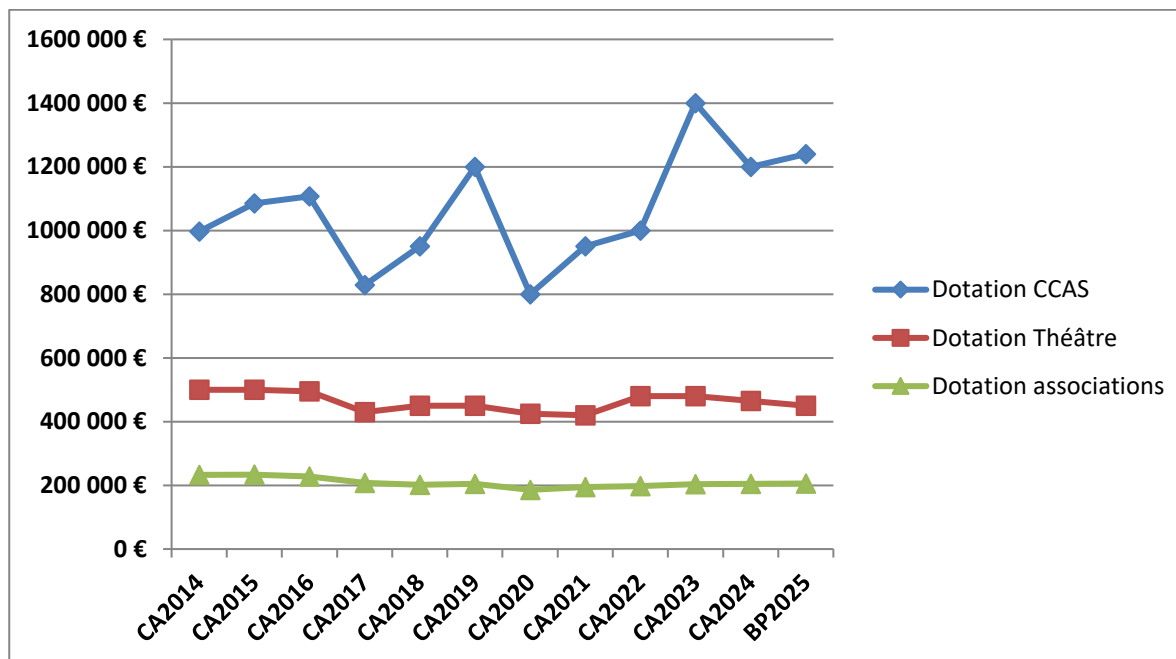
Compte tenu d'une dépense déductible de 178 080 € (moins-value de cession constatée en 2023), la commune serait redevable en 2025 d'environ **40 000 €**.

- ***Les autres charges de fonctionnement (-2% environ par rapport au réalisé 2024)***

Même si nous garantissons le bon fonctionnement des structures subventionnées, nous avons souhaité leur demander un effort dans l'optimisation de leur fonctionnement.

- ➔ La dotation d'équilibre inscrite au budget primitif 2024 pour le **CCAS** s'élève à 1 240 000 € contre 1 200 000 € versés en 2024
- ➔ La dotation du **Théâtre de l'Etang** est fixée à 450 000 € (465 000 € en 2024)
- ➔ Une subvention d'équilibre de 5300 € sera par ailleurs versée au budget annexe « Location d'un bâtiment sis Place de la Résistance » afin de compenser l'absence temporaire de loyer (début du bail à compter du 01/05/2025 ? / subvention 2024 = 22 600 €)
- ➔ L'enveloppe globale destinée aux **subventions des associations** sera proposée au vote du Conseil Municipal pour un montant de 206 000 € (205 000 € prévus au budget 2024).

Evolution des trois principales dotations versées par la commune



- *Les charges liées à la dette*

ANNEXE N°4: Extinction de la dette

ANNEXE N°5: Etat de la dette présentant le niveau de risque

Au 1^{er} janvier 2025, l'endettement de la commune (budget principal) est de 7 755 697 € soit 655 € par habitant (population INSEE applicable en 2025 = 11 850) contre une moyenne nationale de la strate en 2023 de 820 € par habitant (Moyenne issue de la DGCL–Les collectivités Locales en chiffres-CA2023 - Communes France métropolitaine de 10 000 à 19 999 habitants).

L'encours de la dette du budget principal (7 755 697 €) exprimé en nombre d'années de recettes courantes (12 913 245 €) est de 0.60 année (réalisé 2024 - Hors recettes exceptionnelles).

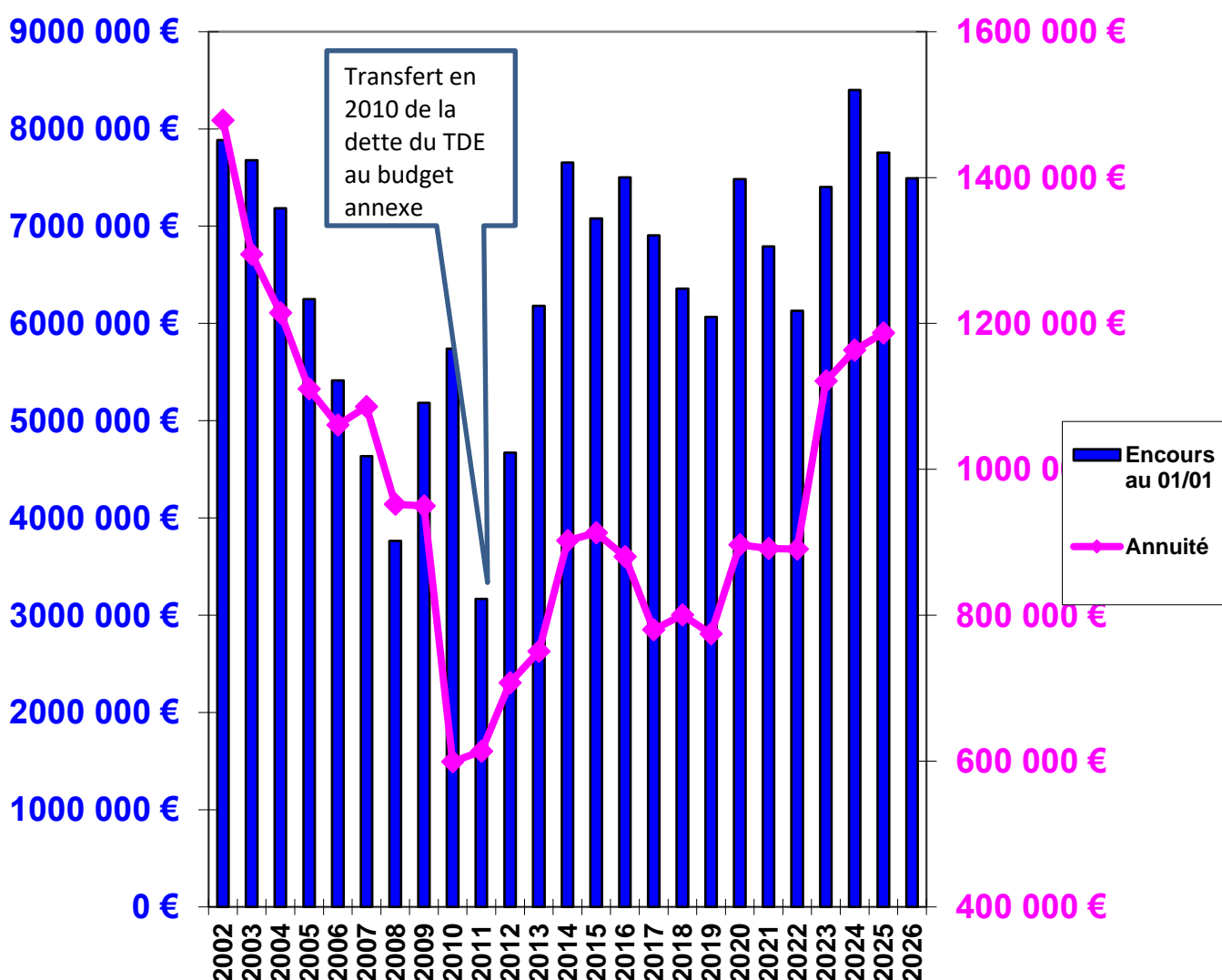
A titre de comparaison, en 2023, ce ratio était de 0.58 année pour la moyenne nationale (10 000 – 20 000 habitants).

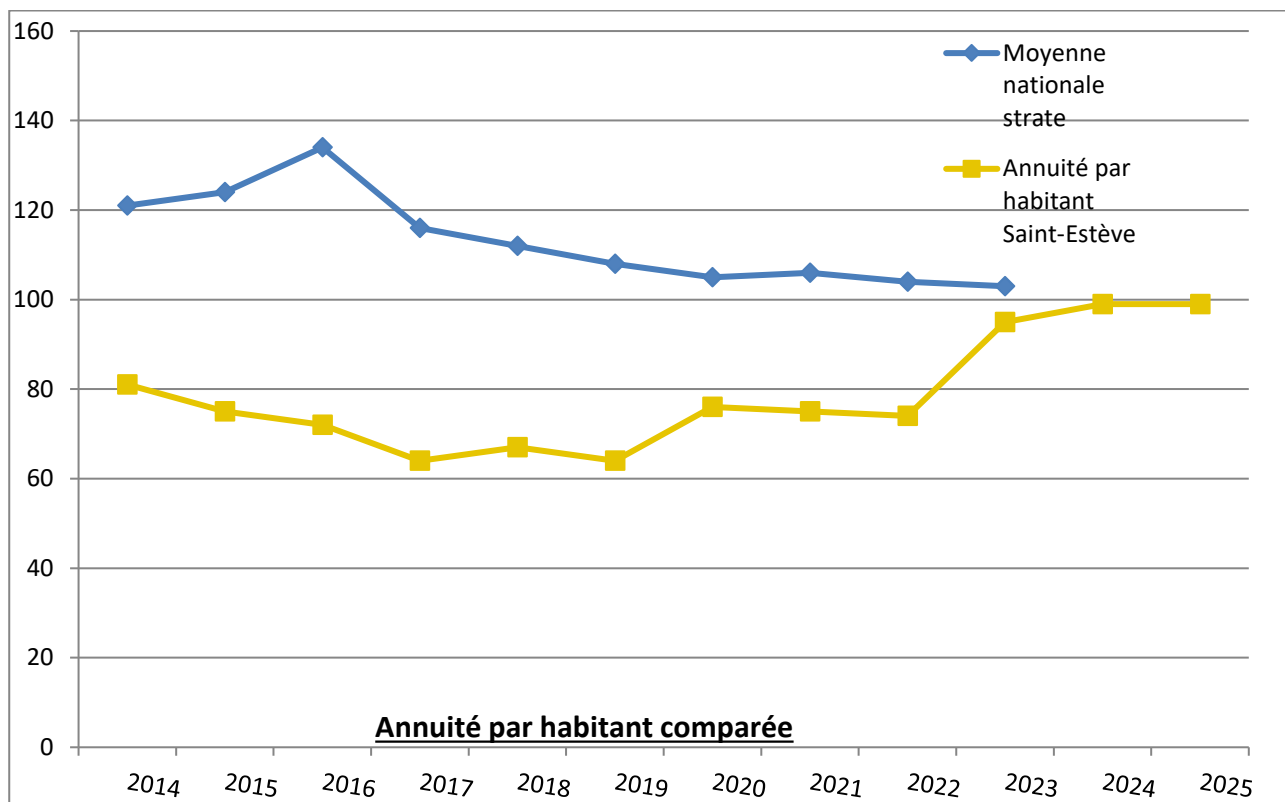
Concernant la norme imposée par l'Etat en matière de contrôle du surendettement, le plafond à ne pas dépasser est de 12 ans pour le ratio de désendettement (Encours de dette au 31/12 / Epargne brute).

Pour information, en 2024, ce ratio calculé pour la commune donne un résultat de 5.5 ans.

Le montant de l'annuité en 2025 (y compris les ICNE) s'élève à 1 178 800 € (1 154 695.41 € en 2024). Il augmente par suite de la réalisation en 2024 d'un emprunt de 360 000 €.

EVOLUTION COMPAREE DE L'ENDETTEMENT AU 01/01 ET DE L'ANNUITE





L'AUTOFINANCEMENT

Rétrospective :

	2021		2022		2023		2024	
	Montant	Evol	Montant	Evol	Montant	Evol	Montant	Evol
Recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel	11 778 689 €	-1,41%	12 444 374 €	5,65%	13 343 321 €	7,22%	13 038 230 €	-2,29%
Dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel	9 706 612 €	8,98%	10 530 897 €	8,49%	11 430 947 €	8,55%	11 505 111 €	0,65%
Annuité (avec ICNE)	885 718 €	-0,33%	883 642 €	-0,23%	1 117 276 €	26,44%	1 154 695 €	3,35%
Marge d'autofinancement courant hors exceptionnel	1 186 359 €	-44,87%	1 029 835 €	-13,19%	795 098 €	-22,79%	378 424 €	-52,41%
Recettes exceptionnelles (hors assurance, cession)	18 869 €	635,70%	57 685 €	205,71%	2 500 €	-95,67%	23 603 €	844,13%
Dépenses exceptionnelles	23 672 €	352,58%	7 196 €	-69,60%	13 015 €	80,87%	478 €	-96,33%
Marge d'autofinancement courant totale	1 181 556 €	-45,02%	1 080 324 €	-8,57%	784 583 €	-27,38%	401 549 €	-48,82%

Budget primitif 2025 :

En 2025, nous prévoyons un autofinancement prévisionnel de **243 800 €**.

	BP2025	
	Montant	Evol
Recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel	13 037 400 €	-0,01%
Dépenses réelles de fonctionnement hors exceptionnel	11 613 800 €	0,94%
Annuité (avec ICNE)	1 178 800 €	2,09%
Marge d'autofinancement courant hors exceptionnel	244 800 €	-35,31%
Recettes exceptionnelles (hors assurance, cession)	0 €	-100,00%
Dépenses exceptionnelles	1 000 €	109,26%
Marge d'autofinancement courant totale	243 800 €	-39,29%

INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette (y compris les travaux en régie) d'un montant de **3 294 900 €** comprennent :

- les acquisitions d'immobilisations et les travaux non individualisés (mobilier, matériel, véhicules, acquisitions foncières, travaux) pour 2 567 700 € ;
- les programmes pluriannuels présentés sous forme d'autorisations de programme déjà votés (AP) pour 162 300 € ;
- les travaux en régie pour 150 000 € ;
- le versement à l'EPFL de 20 000 € (portage « maison Prats ») ;
- la subvention à verser au SYDEEL pour les travaux de l'avenue de Rivesaltes pour un montant de 41 400 €.
- Un fonds de concours de 351 800 € à verser à PMM pour le pluvial
- une enveloppe de 1 700 € pour l'éventuel reversement de caution à nos locataires.

Les autorisations de programme :

En 2025, le budget comprendra un AP/CP :

- la réfection des cheminements piétonniers – crédit de paiement de 162 300 €

Les autres équipements :

- Réaménagement de la Place du 14 juillet
- Réfection de la rue des Abeilles
- Enfouissement des réseaux secs de la rue du Fournas
- Travaux divers voirie et réseaux
- Vidéoprotection
- Travaux photovoltaïques stade municipal et Halle des Sports Torcatis
- Rénovation énergétique de logements communaux
- Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Torcatis
- Démolition de la Maison Bozom, place Rossignol
- Création d'espaces verts
- 3^{ème} phase de mise à niveau en termes de sécurité de notre équipement informatique
- Acquisition de matériel roulant pour les services techniques

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement des investissements s'effectuera en 2025 par :

- l'autofinancement dégagé par l'exercice : 243 800 €
- l'excédent reporté : 1 273 600 €
- des cessions : 48 000 €
- le FCTVA : 481 400 €
- les amendes de police pour 30 000 €
- les subventions attribuées : 473 400 €
- la TAM : prévision prudente à 2 400 €
- l'emprunt : 742 300 €

BUDGET ANNEXE «MAISON DE SANTE».

La commune est propriétaire d'un bâtiment, place de la Résistance, destiné à la location. Le bail précédent a pris fin le 31/12/2022. La commune a donc récupéré les locaux avec comme objectif de créer une maison de santé.

Ce budget est assujetti à la TVA.

Le 9 avril 2025 seront votés le compte administratif 2024, l'affectation des résultats 2024 et le budget primitif 2025.

ANNEXE N°6 : Tableau d'exécution du budget 2024

L'exercice 2024 a dégagé un excédent à reporter de 1 109.05 € en fonctionnement et un déficit de 132 042.85 € en investissement. Le solde des restes à réaliser s'élève à + 174 060.37 € ce qui donne un résultat global positif de 43 126.57 €.

L'emprunt de 160 000 € destiné à financer les travaux de réaménagement a juste été constaté dans les restes à réaliser. L'encours de dette au 01/01/2025 est donc nul. Nous attendons la dernière attribution de subvention afin de déterminer le montant définitif à mobiliser.

Il est prévu d'inscrire au budget 2025, en dépenses :

- le remboursement au budget principal de l'assurance du bâtiment et de la taxe foncière (4 400 €) ;
A noter, à compter de 2026, la commune sera exonérée de la part communale de taxe foncière (voir délibération du 25/09/2024 exonérant les Maisons de Santé).
- des achats de petites fournitures (1 100 €) ;
- des frais divers (100 €)
- les frais en lien avec l'emprunt qui devrait être mobilisé en cours d'année soit 7 000 € (frais de dossier, charges financières, remboursement du capital)
- d'éventuels travaux d'investissement et acquisitions (62 500 €)
- l'amortissement du bâtiment (27 600 €).

Ces dépenses seront financées par :

- les loyers (prévision estimée à ce jour à 26 700 € pour une occupation partielle à compter du 01/05)
- une dotation d'équilibre de 5 300 € du budget principal
- le virement de la section de fonctionnement (27 600 €)
- l'excédent global 2024 soit 43 100 €

BUDGET ANNEXE « THEATRE DE L'ETANG »

L'activité d'exploitation du théâtre est assujettie à la TVA. Afin de permettre un meilleur suivi, il a été décidé de créer un budget annexe en 2010.

Le 9 avril 2025 seront votés le compte administratif 2024, l'affectation des résultats 2024 et le budget primitif 2025.

ANNEXE N°7 : Tableau d'exécution du budget 2024

L'exercice 2024 a dégagé :

- un excédent de fonctionnement de 352 594.94 €
- un solde d'exécution négatif de 63 511.80 € en investissement
- un solde des restes à réaliser de – 47 049.70 €

Soit un résultat global excédentaire de 242 033.44 €.

Il convient de noter que l'excédent résulte du versement d'une dotation du budget principal à hauteur de 465 000 euros et d'un excédent reporté de 353 185.47 € (comprenant les indemnités exceptionnelles par suite de malfaçons non utilisées à ce jour) qui ont permis de prendre en charge :

- le coût fixe net de fonctionnement (charges nettes incompressibles) = charges de personnel, annuité, charges afférentes au bâtiment : 433 699 €

ANNEXE N° 8 : Tableau d'évolution des charges de personnel et des effectifs – Budget annexe du Théâtre

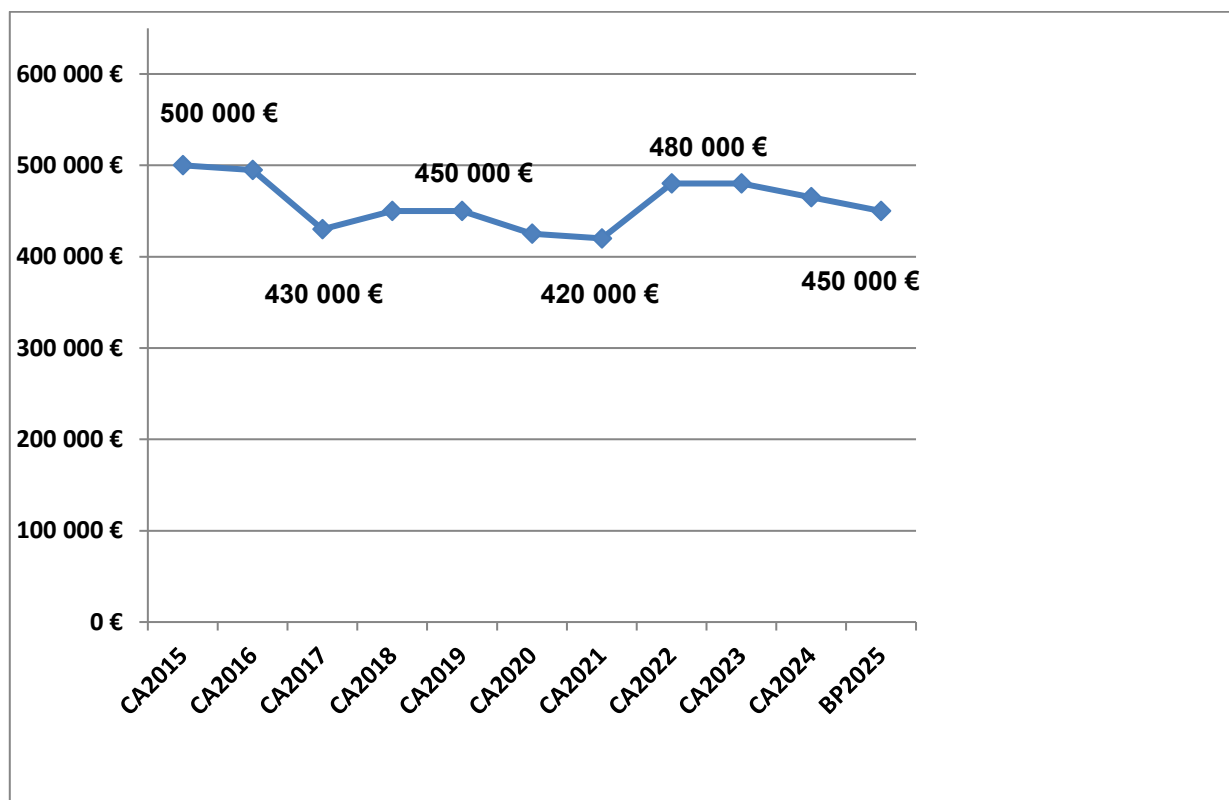
- le déficit affecté à l'activité (spectacles + communication + locations + bar + commissions vente + partenariats) : 64 042.80 €
- des dépenses d'équipement y compris les restes à réaliser: 31 358.21 €
- des dépenses exceptionnelles nettes : 2.32 €

L'excédent reporté en 2025, déduction faite du solde des restes à réaliser, s'élève à 289 083.14 €.

La **subvention d'équilibre** à recevoir du budget principal a été fixée, en 2025, à **450 000 euros** maximum afin de permettre :

- la programmation culturelle,
- l'acquisition d'équipements complémentaires pour 9 400 € (réhausseurs, consoles lumières, projecteurs),
- la réalisation de travaux à hauteur de 133 900 € (2^{ème} phase de réfection du système de climatisation/VTA, travaux d'étanchéité et mise en réserve pour des travaux de rénovation du bâtiment grâce aux sommes perçues dans le cadre d'une indemnisation d'assurance et du recours effectué contre le maître d'œuvre et certaines entreprises ayant participé à la construction du théâtre).

Evolution de la dotation d'équilibre versée par le budget principal au théâtre



Pour information, l'encours de la dette du Théâtre au 01/01/2025 s'élève à 879 592 €.

ANNEXE N°9 : Extinction de la dette

ANNEXE N°10 : Etat de la dette présentant le niveau de risque

UDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET »

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a créé le budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA.

Le 9 avril 2025 seront votés le compte administratif 2024, l'affectation des résultats 2024 et le budget primitif 2025.

L'exercice 2024 a dégagé :

- un déficit de fonctionnement de 55 481.68 €
- un solde d'exécution négatif de 873 541.49 € en investissement
- un solde des restes à réaliser en fonctionnement de – 113 829.39 €

Soit un résultat global de –1 042 852.56 €.

Il convient de noter que les terrains restant à la vente représentent une recette de 1 943 140 €.

ANNEXE N°11 : Tableau d'exécution du budget 2024

En 2025, il est prévu d'inscrire au budget les crédits permettant :

- un complément de travaux de 10 000 € (Enveloppe pour d'éventuels travaux imprévus) ;
- une enveloppe pour d'éventuels frais annexes (5 100 €)
- le paiement des frais financiers en fonction de l'utilisation de la ligne de trésorerie (32 000 €);
- la constatation des stocks.

Ces dépenses seront financées par la cession des lots et une participation d'ENEDIS de 37 400 €.

Le budget s'équilibre par le versement de l'excédent prévisionnel au budget principal soit 890 700 €. Ce montant ne pouvant être reversé en 2025 que si tous les lots sont vendus, il ne sera pas inscrit de recette sur le budget principal.

ANNEXE N°1 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation	Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation
OPERATIONS REELLES	11 964 200,00 €	11 655 493,32 €	97,42%	OPERATIONS REELLES	12 824 816,10 €	12 936 948,58 €	100,87%
011 - Charges à caractère général	2 989 900,00 €	2 721 912,29 €	91,04%	70 - Produits services domaine	979 500,00 €	1 003 562,92 €	102,46%
012 - Charges de personnel	6 409 000,00 €	6 407 790,25 €	99,98%	73 - Impôts et taxes	9 223 000,00 €	9 270 220,78 €	100,51%
65 - Charges de gestion courante	2 309 000,00 €	2 271 413,88 €	98,37%	74 - Dotations et participations	2 057 500,00 €	2 060 380,95 €	100,14%
66 - Charges financières	150 000,00 €	149 904,18 €	99,94%	75 - Autres produits gestion courante	359 416,10 €	391 586,98 €	108,95%
67 - Charges exceptionnelles	2 200,00 €	477,88 €	21,72%	76 - Produits financiers	22 500,00 €	22 520,36 €	100,09%
68 - Provisions	7 400,00 €	7 338,71 €	99,17%	013 - Atténuation de charges	161 900,00 €	164 973,45 €	101,90%
014 - Atténuation de produits	96 700,00 €	96 656,13 €	99,95%	77 - Produits exceptionnels	21 000,00 €	23 703,14 €	112,87%
042 - OPERATIONS D'ORDRE	3 588 600,00 €	1 075 966,98 €	29,98%	042 - OPERATIONS D'ORDRE	156 500,00 €	147 018,73 €	93,94%
675 - Ecritures de cession	0,00 €	0,00 €		722 - Travaux en régie	150 000,00 €	124 984,96 €	83,32%
676 - Différence sur réalisation	0,00 €	100,00 €		776 - Différence sur réalisation	- €	- €	
68 - Dotations aux amortissements	1 076 000,00 €	1 075 866,98 €	99,99%	777 - Subventions transférées	6 500,00 €	22 033,77 €	338,98%
023 - Virement à Section d'Invest.	2 512 600,00 €	- €	0,00%				
TOTAL DEPENSES	15 552 800,00 €	12 731 460,30 €	81,86%	TOTAL RECETTES	12 981 316,10 €	13 083 967,31 €	100,79%
				RESULTAT REPORTE (002)	2 571 483,90 €	2 571 483,90 €	100,00%
TOTAL	15 552 800,00 €	12 731 460,30 €	81,86%	TOTAL	15 552 800,00 €	15 655 451,21 €	100,66%

ANNEXE N°1 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation	Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation
OPERATIONS REELLES	7 999 076,71 €	5 352 195,25 €	66,91%	OPERATIONS REELLES	2 924 358,89 €	1 924 145,72 €	65,80%
16 - Remb emprunts	1 007 800,00 €	1 004 791,23 €	99,70%	10 - Dotations et fonds propres	585 200,95 €	585 193,51 €	100,00%
204 - Subventions équip. versées	387 519,72 €	265 461,14 €	68,50%	13 - Subventions	1 692 807,94 €	978 952,21 €	57,83%
Opérations (équipement/travaux)	6 533 756,99 €	4 061 942,88 €	62,17%	16 - Emprunt	400 000,00 €	360 000,00 €	90,00%
27 - Autres immo financières	70 000,00 €	20 000,00 €	28,57%	024 - Cessions	246 350,00 €	- €	0,00%
041 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				041 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales	63 000,00 €	62 815,41 €	99,71%	Opérations patrimoniales	63 000,00 €	62 815,41 €	99,71%
040 - OPERATIONS D'ORDRE	156 500,00 €	147 018,73 €	93,94%	040 - OPERATIONS D'ORDRE	3 588 600,00 €	1 075 966,98 €	29,98%
13 - Reprise sur subventions	6 500,00 €	22 033,77 €	338,98%	28 - Amortissement des immos	1 076 000,00 €	1 075 866,98 €	99,99%
23 - Travaux en régie	150 000,00 €	124 984,96 €	83,32%	021 - Virement de SF	2 512 600,00 €	- €	0,00%
				192 - Ecritures cession	0 €	100,00 €	
TOTAL DEPENSES	8 218 576,71 €	5 562 029,39 €	67,68%	TOTAL RECETTES	6 575 958,89 €	3 062 928,11 €	46,58%
RESULTAT REPORTE (001)	745 123,29 €	745 123,29 €		AFFECTATION (N-1)	2 387 741,11 €	2 387 741,11 €	
TOTAL	8 963 700,00 €	6 307 152,68 €	70,36%	TOTAL	8 963 700,00 €	5 450 669,22 €	60,81%

Projection résultat section fonctionnement	2 923 990,91 €
Projection résultat section investissement	-856 483,46 €
RAR dépenses	1 828 420,95 €
RAR recettes	1 034 467,39 €
Projection résultat	1 273 553,89 €

ANNEXE N°2 - RATIOS OBLIGATOIRES

Informations financières - ratios		Valeurs CA 2024	Moyenne nationale 10000 - 20000 hab *
1	Dépenses réelles de fct hors travaux en régie / population	984,92 €	1 203 €
2	Produit impositions directes / population	571,79 €	661 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 105,06 €	1 415 €
4	Dépenses d'équipement brut (y compris travaux en régie / Hors restes à réaliser) / population	359,35 €	364 €
5	Encours de la dette / population	662,48 €	820 €
6	Dotations globales de fonctionnement / population	150,58 €	175 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,57%	58,90%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (communes n'appartenant pas à un groupement à TPU)	Non concerné	
9	Dépenses réelles de fct (hors travaux en régie) et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fct	96,90%	91,20%
10	Dépenses d'équipement brut (y compris travaux en régie) / recettes réelles de fct	32,52%	25,70%
11	Encours de la dette (non consolidée) / recettes réelles de fonctionnement	59,95%	57,90%

* Données Direction Générale des Collectivités Locales - Les collectivités locales en chiffres 2024 (C.A. 2023)
Moyenne nationale communes France métropolitaine - 10 000 à 20 000 habitants

ANNEXE 3 - TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS AU 31/12 - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	CA2020	CA2021	Evol 21/20	CA2022	Evol 22/21	CA2023	Evol 23/22	CA2024	Evol 24/23
DEPENSES	5 161 155 €	5 496 028 €	6,49%	6 024 236 €	9,61%	6 192 502 €	2,79%	6 407 790 €	3,48%
Chapitre 012	5 161 155 €	5 496 028 €	6,49%	6 024 236 €	9,61%	6 192 502 €	2,79%	6 407 790 €	3,48%
RECETTES	222 436 €	234 288 €	5,33%	255 820 €	9,19%	287 302 €	12,31%	273 747 €	-4,72%
Emplois aidés	11 305 €	10 642 €	-5,86%	8 744 €	-17,83%	25 833 €	195,43%	16 320 €	-36,83%
Rembours. CCAS	175 010 €	178 171 €	1,81%	172 831 €	-3,00%	170 326 €	-1,45%	152 563 €	-10,43%
Ind. Journalières	3 756 €	5 863 €	56,10%	4 815 €	-17,88%	5 350 €	11,13%	29 999 €	460,69%
Autres	32 365 €	39 613 €	22,39%	69 430 €	75,27%	85 792 €	23,57%	74 866 €	-12,74%
DEPENSES NETTES DE PERSONNEL	4 938 719 €	5 261 739 €	6,54%	5 768 416 €	9,63%	5 905 200 €	2,37%	6 134 043 €	3,88%
EFFECTIF									
Agents titulaires	117,71	112,67	-4,28%	116,96	3,81%	113,56	-2,91%	115,74	1,92%
Agents non titulaires	21,53	29,5	37,02%	32,31	9,53%	32,69	1,18%	35,63	8,99%
TOTAL EFFECTIF	139,24	142,17	2,10%	149,27	4,99%	146,25	-2,02%	151,37	3,50%
Retraitements agents mis à disposition de la commune	2,55	3,08	20,78%	2,94	-4,55%	1,97	-32,99%	2,39	21,32%
Retraitements agents mis à disposition par la commune	1	1	0,00%	1	0,00%	2	100,00%	3	50,00%
Retraitements agents commune mis à disposition du CCAS	4,79	4,98	3,97%	4,4	-11,65%	4,55	3,41%	4,46	-1,98%
TOTAL EFFECTIF NET	136	139,27	2,40%	146,81	5,41%	141,67	-3,50%	146,3	3,27%
Objectif annuel temps de travail effectif/agent à temps complet*	1 607h00	1 607h00	0,00%	1 607h00	0,00%	1 607h00	0,00%	1 607h00	0,00%

* L'objectif annuel prend en compte le 1^{er} mai comme journée travaillée

ANNEXE N°4 - EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	7 755 697,07 €	1 044 240,31 €	142 593,27 €	1 186 833,58 €	6 711 456,76 €
2026	6 711 456,76 €	1 064 841,79 €	116 920,80 €	1 181 762,59 €	5 646 614,97 €
2027	5 646 614,97 €	917 421,07 €	92 719,93 €	1 010 141,00 €	4 729 193,90 €
2028	4 729 193,90 €	730 590,37 €	72 302,47 €	802 892,84 €	3 998 603,53 €
2029	3 998 603,53 €	631 001,60 €	58 670,48 €	689 672,08 €	3 367 601,93 €
2030	3 367 601,93 €	640 382,73 €	48 152,21 €	688 534,94 €	2 727 219,20 €
2031	2 727 219,20 €	650 051,62 €	37 473,39 €	687 525,01 €	2 077 167,58 €
2032	2 077 167,58 €	477 202,08 €	27 402,99 €	504 605,07 €	1 599 965,50 €
2033	1 599 965,50 €	470 123,34 €	18 638,44 €	488 761,78 €	1 129 842,16 €
2034	1 129 842,16 €	383 279,40 €	11 346,82 €	394 626,22 €	746 562,76 €
2035	746 562,76 €	321 673,93 €	7 213,81 €	328 887,74 €	424 888,83 €
2036	424 888,83 €	203 925,00 €	4 367,96 €	208 292,96 €	220 963,83 €
2037	220 963,83 €	164 844,29 €	2 515,69 €	167 359,98 €	56 119,54 €
2038	56 119,54 €	27 710,09 €	1 144,55 €	28 854,64 €	28 409,45 €
2039	28 409,45 €	28 409,45 €	445,28 €	28 854,73 €	0,00 €

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	7 755 697 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

ANNEXE N°6 - TABLEAU D'EXECUTION 2024 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE (LOCATION D'UN BÂTIMENT)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation
OPERATIONS REELLES	5 499,32 €	4 345,91 €	80,49%
011 Charges à caract.général	5 400,00 €	4 345,90 €	80,48%
65 Charges gestion courante	99,32 €	0,01 €	0,01%
OPERATIONS D'ORDRE	18 400,68 €	18 365,07 €	99,81%
042 Opération ordre entre section	18 400,68 €	18 365,07 €	99,81%
TOTAL DEP. DE L'EXERCICE	23 900,00 €	22 710,98 €	95,03%
TOTAL SECTION	23 900,00 €	22 710,98 €	95,03%

RECETTES			
Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation
OPERATIONS REELLES	22 679,97 €	22 600,00 €	99,65%
75 Autres prod.gest.courante	22 679,97 €	22 600,00 €	99,65%
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opération ordre entre section			
TOTAL REC. DE L'EXERCICE	22 679,97 €	22 600,00 €	99,65%
RESULTAT REPORTE (002)	1 220,03 €	1 220,03 €	100,00%
TOTAL SECTION	23 900,00 €	23 820,03 €	99,67%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation
OPERATIONS REELLES	495 800,00 €	256 721,25 €	51,78%
20 Immobilisations incorporelles	1 071,47 €	663,02 €	61,88%
23 Immobilisations en cours	494 728,53 €	256 058,23 €	51,76%
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 Opération ordre entre section			
TOTAL DEPENSES	495 800,00 €	256 721,25 €	51,78%
RESULTAT REPORTE (001)			
TOTAL SECTION	495 800,00 €	256 721,25 €	51,78%

RECETTES			
Libellé	BUDGET 2024	Réalisé au 31/12/2024	% Réalisation
OPERATIONS REELLES	401 200,00 €	30 114,01 €	19,79%
13 - Subventions	152 200,00 €	30 114,01 €	19,79%
16 - Emprunt	249 000,00 €	0,00 €	0,00%
OPERATIONS D'ORDRE SECTION A SECTION	18 400,68 €	18 365,07 €	19,79%
040 Opération ordre entre section	18 400,68 €	18 365,07 €	99,81%
TOTAL RECETTES	419 600,68 €	48 479,08 €	39,57%
RESULTAT REPORTE (001)	76 199,32 €	76 199,32 €	100,00%
TOTAL SECTION	495 800,00 €	124 678,40 €	25,15%

Résultat Section Fonct. 2024	1 109,05 €
Résultat Section Invest. 2024	-132 042,85 €
RAR dépenses	108 366,62 €
RAR recettes	282 426,99 €
Résultat global 2024	43 126,57 €

ANNEXE N°7 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2024 - BUDGET THÉÂTRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	BUDGET 2024	REALISE AU 31/12/2024	% réalis.	Libellé	BUDGET 2024	REALISE AU 31/12/2024	% réalis.
OPERATIONS REELLES	638 553,27 €	591 648,81 €	92,65%	OPERATIONS REELLES	629 344,81 €	634 514,11 €	100,82%
011 Charges à caractère général	397 153,27 €	357 787,35 €	90,09%	70 Produits des services	102 444,81 €	104 527,18 €	102,03%
012 Charges de personnel	178 700,00 €	171 887,77 €	96,19%	74 Dotations et participations	2 000,00 €	0,00 €	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	14 500,00 €	13 917,30 €	95,98%	75 Autres produits de gestion courante	524 900,00 €	529 875,29 €	100,95%
66 Charges financières	48 200,00 €	48 056,39 €	99,70%	013 Atténuation de charges de personnel	0,00 €	111,64 €	
OPERATIONS D'ORDRE	318 946,73 €	18 356,04 €	5,76%	OPERATIONS D'ORDRE	1 300,00 €	1 230,49 €	94,65%
023 Virement à section d'investissement	299 800,00 €	0,00 €	0,00%	042 Opérations d'ordre entre sections	1 300,00 €	1 230,49 €	94,65%
042 Opérations d'ordre entre sections	19 146,73 €	18 356,04 €	95,87%	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	630 644,81 €	635 744,60 €	100,81%
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	957 500,00 €	610 004,85 €	63,71%	RESULTAT REPORTE (002)	326 855,19 €	326 855,19 €	100,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	957 500,00 €	610 004,85 €	63,71%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	957 500,00 €	962 599,79 €	100,53%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Libellé	BUDGET 2024	REALISE AU 31/12/2024	% réalis.	Libellé	BUDGET 2024	REALISE AU 31/12/2024	% réalis.
OPERATIONS REELLES	343 977,01 €	106 967,63 €	31,10%	OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	
16 Remboursement d'emprunts	75 700,00 €	75 609,42 €	99,88%				
20 Immobilisations incorporelles	7 500,00 €	0,00 €					
21 Immobilisations corporelles	10 487,50 €	9 993,43 €	95,29%				
23 Travaux en cours	250 289,51 €	21 364,78 €	8,54%				
OPERATIONS D'ORDRE	1 300,00 €	1 230,49 €	94,65%	OPERATIONS D'ORDRE	318 946,73 €	18 356,04 €	5,76%
040 Opérations d'ordre entre sections	1 300,00 €	1 230,49 €	94,65%	021 Virement de section fonctionnement	299 800,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	345 277,01 €	108 198,12 €	31,34%	040 Opérations d'ordre entre sections	19 146,73 €	18 356,04 €	95,87%
RESULTAT REPORTE (001)	69 022,99 €	69 022,99 €	100,00%	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	318 946,73 €	18 356,04 €	5,76%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	414 300,00 €	177 221,11 €	42,78%	AFFECTATION RESULTATS 2021	95 353,27 €	95 353,27 €	100,00%
				TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	414 300,00 €	113 709,31 €	27,45%

Résultat Section Fonctionnement	352 594,94 €
Résultat Section d'Investissement	-63 511,80 €
Solde des restes à réaliser	-47 049,70 €
Résultat global 2024	242 033,44 €

**ANNEXE 8 : TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES
EFFECTIFS - BUDGET ANNEXE THEÂTRE**

	CA2020	CA2021	Evol 21/20	CA2022	Evol 22/21	CA2023	Evol 23/22	CA2024	Evol 24/23
DEPENSES	180 678 €	163 430 €	-9,55%	210 578 €	28,85%	162 380 €	-22,89%	171 888 €	5,86%
Chapitre 012	180 678 €	163 430 €	-9,55%	210 578 €	28,85%	162 380 €	-22,89%	171 888 €	5,86%
RECETTES	0 €	10 377 €		836 €		0 €		112 €	
Emplois aidés	0 €	0 €		0 €		0 €		0 €	
Rembours. CCAS	0 €	5 366 €		0 €		0 €		0 €	
Rembours.mairie	0 €	5 012 €		0 €		0 €		0 €	
Rembours.caisses	0 €	0 €		836 €		0 €		0 €	
Indemnités Journalières	0 €	0 €		0 €		0 €		112 €	
DEPENSES NETTES DE PERSONNEL	180 678 €	153 052 €	-15,29%	209 742 €	37,04%	162 380 €	-22,58%	171 776 €	5,79%
EFFECTIF au 31/12									
Agents titulaires	4,00	4,00	0,00%	4,90	22,50%	3,00	-38,78%	3,00	0,00%
Agents non titulaires	0,57	0,57	0,00%	0,00	-100,00%	0,00		1,00	
TOTAL EFFECTIF	4,57	4,57	0,00%	4,90	7,22%	3,00	-38,78%	4,00	33,33%
Retrait.agents mis à disposition de la commune	0,00	0,13		0,00		0,00		0,00	
Retrait.agents mis à disposition du CCAS	0,00	0,17		0,00		0,00		0,00	
TOTAL EFFECTIF NET	4,57	4,27	-6,56%	4,90	14,75%	3,00	-38,78%	4,00	33,33%
Objectif annuel temps de travail effectif/agent à temps complet***	1 607h00	1 607h00	0,00%	1 607h00	0,00%	1 607h00	0,00%	1 607h00	0,00%

*L'objectif annuel prend en compte le 1^{er} mai comme journée travaillée

ANNEXE N°9 - EXTINCTION DE LA DETTE - BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE DE L'ETANG

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2025	879 592,31 €	79 460,31 €	0,00 €	43 947,65 €	123 407,96 €	800 132,00 €
2026	800 132,00 €	83 508,45 €	0,00 €	39 760,70 €	123 269,15 €	716 623,55 €
2027	716 623,55 €	87 762,81 €	0,00 €	35 360,46 €	123 123,27 €	628 860,74 €
2028	628 860,74 €	92 233,92 €	0,00 €	30 663,14 €	122 897,06 €	536 626,82 €
2029	536 626,82 €	96 932,81 €	0,00 €	26 011,01 €	122 943,82 €	439 694,01 €
2030	439 694,01 €	101 871,08 €	0,00 €	20 754,17 €	122 625,25 €	337 822,93 €
2031	337 822,93 €	107 060,94 €	0,00 €	15 400,60 €	122 461,54 €	230 761,99 €
2032	230 761,99 €	112 515,19 €	0,00 €	9 792,02 €	122 307,21 €	118 246,80 €
2033	118 246,80 €	118 246,80 €	0,00 €	3 826,39 €	122 073,19 €	0,00 €

ANNEXE N°10 - ETAT DE LA DETTE PRESENTANT LE NIVEAU DE RISQUE - BUDGET ANNEXE THEÂTRE DE L'ETANG

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							A2.9
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	879 592 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.

ANNEXE N°11 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2024 - BUDGET LOTISSEMENT PARC ST-MAMET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2024	Réalisé au 31/12/2024	% réalisation		Budget 2024	Réalisé au 31/12/2024	% réalisation
Charges de production							
Chapitre 011	976 733,84 €	857 967,06 €	87,84%	Chapitre 70	2 533 740,00 €	619 740,00 €	24,46%
URB 6015 - Terrains à aménager	4 900,00 €	4 860,99 €	99,20%	URB 7015 - Vente terrains	2 533 740,00 €	619 740,00 €	24,46%
VRD 6045 - Etudes/Prestations de service (terrains à aménager)	36 551,84 €	23 958,84 €	65,55%	URB 7018 - Autres produits finis	0,00 €	0,00 €	
VRD 605 - Achat de matériels, équipements et travaux	930 182,00 €	822 707,23 €	88,45%	Chapitre 043	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
VRD 608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 100,00 €	6 440,00 €	126,27%	FIN 796 - Transfert de charges	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
Chapitre 65	861 212,09 €	2,04 €	0,00%				
FIN 65822 - Reversement excédent au budget principal	861 212,09 €	0,00 €	0,00%				
FIN 65888 -Régul écart TVA	0,00 €	2,04 €					
Chapitre 66	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	Chapitre 042	1 672 527,91 €	1 548 761,13 €	92,60%
FIN 6615 - Intérêts ligne trésorerie	5 000,00 €	0,00 €	0,00%	FIN 7133 - Stock en-cours	0,00 €	870 992,01 €	
Chapitre 042	2 363 321,98 €	1 366 013,71 €	57,80%	FIN 71355 - Stock terrains aménagés	1 672 527,91 €	677 769,12 €	40,52%
FIN 7133 - Stock en-cours (reprise stock n-1)	690 794,07 €	690 794,07 €	100,00%				
FIN 71355 - Stock terrains aménagés	1 672 527,91 €	675 219,64 €	40,37%				
Chapitre 043	5 000,00 €	0,00 €	0,00%				
FIN 608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 000,00 €	0,00 €	0,00%				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE	4 211 267,91 €	2 223 982,81 €	52,81%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE	4 211 267,91 €	2 168 501,13 €	51,49%
RESULTAT N-1 REPORTE				RESULTAT N-1 REPORTE			
TOTAL	4 211 267,91 €	2 223 982,81 €	52,81%	TOTAL	4 211 267,91 €	2 168 501,13 €	51,49%

ANNEXE N°11 - TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2024 - BUDGET LOTISSEMENT PARC ST-MAMET

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget 2024	Réalisé au 31/12/2024	% réalisation		Budget 2024	Réalisé au 31/12/2024	% réalisation
Variation en-cours production				Avance du budget principal			
Chapitre 040	1 672 527,91 €	1 548 761,13 €	92,60%	Chapitre 16	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
3351 - En cours terrains	0,00 €	282 502,54 €		1641 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
3354 - En cours études prestations	0,00 €	40 458,84 €		Chapitre 040	2 363 321,98 €	1 366 013,71 €	57,80%
3355 - En cours travaux	0,00 €	525 903,20 €		FIN 3351 - En cours terrains	478 863,48 €	478 863,48 €	100,00%
33581 - En cours Frais accessoires	0,00 €	22 127,43 €		FIN 3354 - En cours études prestations	45 318,16 €	45 318,16 €	100,00%
FIN 3555 - Terrains aménagés	1 672 527,91 €	677 769,12 €	40,52%	FIN 3355 - En cours travaux	135 163,99 €	135 163,99 €	100,00%
				FIN 33581 - En cours Frais accessoires	31 448,44 €	31 448,44 €	100,00%
				FIN 3555 - Terrains aménagés	1 672 527,91 €	675 219,64 €	40,37%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE	1 672 527,91 €	1 548 761,13 €	92,60%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT EXERCICE	2 363 321,98 €	1 366 013,71 €	57,80%
FIN 001 - DEFICIT N-1 REPORTE	690 794,07 €	690 794,07 €	100,00%				
TOTAL	2 363 321,98 €	2 239 555,20 €	94,76%	TOTAL	2 363 321,98 €	1 366 013,71 €	57,80%

Résultat prévisionnel 2024	-1 042 852,56 €
Section de fonctionnement	-55 481,68 €
Section d'investissement	-873 541,49 €
Solde des restes à réaliser Fonct.	-113 829,39 €

Montant prévisionnel des recettes à encaisser-Vente de terrains	1 943 140,00 €
Participation ENEDIS à recevoir	37 400,00 €